



CONTRIBUTION STRATÉGIQUE DU CESEC DE CORSE

*Pour réduire la précarité en Corse :
Agir sur les causes.*

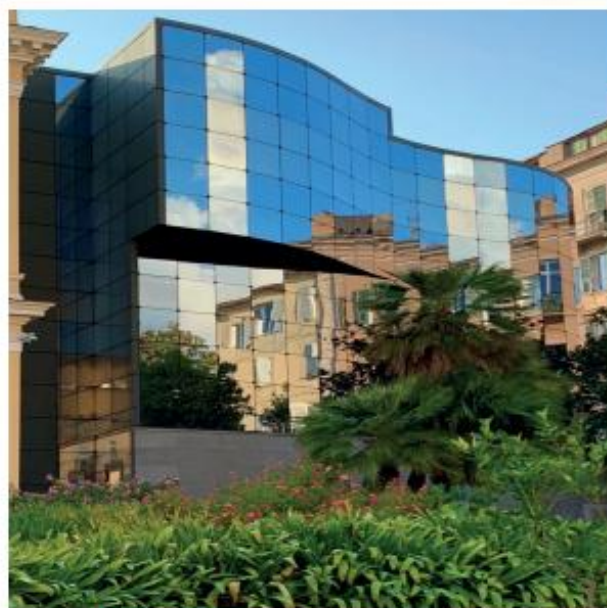


Table des matières

1. INTRODUCTION.....	5
2. ORIENTATIONS GÉNÉRALES	6
3. PROPOSITIONS PAR DOMAINES D'INTERVENTION	6
4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	7
5. CONCLUSION	7
6. FICHES DE PROPOSITIONS.....	9
FICHE ACTION N° 1 — Un projet de société pour lutter contre la pauvreté	9
6.1 Le travail social	11
FICHE ACTION N° 2 — Adaptation des critères d'attribution des aides sociales	12
FICHE ACTION N° 3 — Déploiement de démarches "d'aller-vers" en milieu rural	14
FICHE ACTION N° 4 — Mise en place de parcours sociaux ascendants	15
FICHE ACTION N° 5 — Coordination locale des acteurs sociaux.....	16
FICHE ACTION N° 6 — Mise en œuvre d'un dispositif intégré d'accès aux droits et de prévention de la précarisation.....	18
FICHE ACTION N°7 — Prise en compte transversale des familles monoparentales dans les politiques de lutte contre la précarité	20
6.2 Le Logement	22
FICHE ACTION N°8 — Développement d'un parcours résidentiel sécurisé de l'hébergement d'urgence au logement durable.....	23
FICHE ACTION N°9 — Renforcement de la connaissance des besoins et mobilisation de l'offre de logement social dans les territoires sous tension.....	26
FICHE ACTION N°10 — Mobilisation du bâti existant pour créer des logements accessibles	28
FICHE ACTION N°11 — Renforcement de l'ingénierie territoriale pour le développement du logement en milieu rural	29
FICHE ACTION N°12 — Mobilisation de logements vacants dans les zones sous tension...31	
FICHE ACTION N°13 — Facilitation de l'accès au logement pour les salariés de TPE-PME .32	
6.3 L'énergie	33
FICHE ACTION N°14 — Développement de solutions accessibles de réduction des dépenses énergétiques	34
FICHE ACTION N°15 — Promotion de productions locales d'énergie	36
6.4 Les transports / La mobilité.....	37
FICHE ACTION N°16 — Développement de tarifications solidaires et familiales dans les transports	38
FICHE ACTION N°17 — Développement de solutions de transport en commun adaptées aux territoires ruraux.....	40
FICHE ACTION N°18 — Amélioration de l'intermodalité des transports.....	41

FICHE ACTION N°19 — Développement du covoiturage solidaire	42
FICHE ACTION N°20 — Développer une approche coordonnée de la mobilité comme levier d'insertion sociale et professionnelle.	43
<i>Problématique</i>	43
6.5 L'alimentation	44
FICHE ACTION N°21 — Accès à la restauration collective pour les publics précaires.....	45
FICHE ACTION N°22 — Développement de productions alimentaires locales en régie publique	46
FICHE ACTION N°23 — Développement d'une alimentation locale, solidaire et accessible sur l'ensemble du territoire.....	47
6.6 Le développement de l'emploi productif.....	50
FICHE ACTION N°24 — Élaboration d'une charte locale de l'emploi durable	51
FICHE ACTION N°25 — Systématisation du conditionnement des aides publiques au respect d'engagements sociaux	53
FICHE ACTION N°26 — Développement d'un carreau de producteurs au sein d'un marché d'intérêt territorial (MIN)	55
FICHE ACTION N°27 — Création d'un office foncier agricole pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs	57
FICHE ACTION N°28 — Développement d'associations foncières agricoles pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.....	58
6.7 Les personnes âgées	59
FICHE ACTION N°29 — Développement territorial de solutions d'hébergement et d'accompagnement adaptées aux personnes âgées.....	60
FICHE ACTION N°30 — Professionnalisation et valorisation des métiers du grand âge et du handicap.....	62
FICHE ACTION N°31 — Harmonisation des règles sociales dans le secteur du grand âge et du handicap.....	64
FICHE ACTION N°32 — Adaptation et rénovation de l'habitat pour prévenir la précarité des personnes âgées et handicapées	66
FICHE ACTION N°33 — Renforcement territorial des effectifs dédiés à l'accompagnement de la perte d'autonomie	68
FICHE ACTION N°34 — Mise en place d'un plan territorial de qualification des métiers du médico-social.....	70
6.8 Les étudiants	72
FICHE ACTION N°35 — Mobilisation de solutions d'hébergement temporaires à tarif accessible pour les étudiants	73
FICHE ACTION N°36 — Accès aux internats des lycées proposant des formations supérieures pour les étudiants issus de familles défavorisées	75
FICHE ACTION N°37 — Centralisation et diffusion des dispositifs d'aide destinés aux étudiants	77

FICHE ACTION N°38 — Mise en œuvre d’une aide extra-légale pour les déplacements liés aux examens universitaires 79

FICHE ACTION N°39 — Mise en œuvre d’une aide extra-légale relative à la santé étudiante. 81

Problématique 81

Enjeux 81

Préconisations.....81

Éléments de mise en œuvre.....81

Évaluation de la solution 81

6.9 Le soutien aux associations de solidarité 83

7 PARTICIPATION AUX TRAVAUX 84

Comment contenir, voire faire régresser, la précarité ?

Le seul moyen d'infléchir la courbe de la pauvreté est de chercher à en enrayer les causes.

1. INTRODUCTION

La présente contribution s'inscrit dans un contexte marqué par une progression continue de la pauvreté en Corse, malgré l'existence de dispositifs d'aide sociale qui en atténuent les effets sans en enrayer les causes.

Elle a pour objectif de proposer un ensemble structuré de solutions visant à contenir, voire faire régresser la précarité, en agissant prioritairement sur ses déterminants structurels.

Elles sont organisées par domaines d'intervention couvrant les principaux facteurs de précarité :

- ✓ Le travail social
- ✓ Le logement
- ✓ L'énergie
- ✓ Les transports
- ✓ L'alimentation
- ✓ Le développement de l'emploi productif
- ✓ L'âge et le handicap
- ✓ La précarité étudiante
- ✓ Le soutien aux associations

Chaque proposition est présentée selon une structure homogène précisant :

- ✓ Le Problématique
- ✓ Les enjeux identifiés
- ✓ Les solutions proposées
- ✓ Les conditions ou éléments de mise en œuvre
- ✓ L'impact sur la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
- ✓ Les coûts

Ces éléments visent à permettre aux décideurs d'en apprécier la cohérence, la faisabilité et la priorisation.

L'ensemble de ces propositions est susceptible de contribuer à la définition d'un plan global de lutte contre la précarité, notamment dans le cadre de la révision du PADDUC.

La présente contribution vise ainsi à proposer un cadre d'action cohérent et structuré, permettant d'orienter les politiques publiques vers une prise en compte renforcée des causes de la précarité.

Elle a vocation à nourrir la réflexion collective du CESECC et à éclairer les décisions de la Collectivité de Corse dans un contexte nécessitant des réponses globales, coordonnées et adaptées aux réalités du territoire.

La présente contribution s'appuie également sur plusieurs principes transversaux qui structurent l'ensemble des propositions formulées.

Elle repose d'abord sur une logique de prévention et d'anticipation des situations de précarisation, afin de favoriser des interventions en amont des ruptures sociales, résidentielles ou économiques.

Elle met également l'accent sur la nécessité d'une coordination renforcée entre les acteurs institutionnels, associatifs et territoriaux, dans une perspective de complémentarité des interventions et d'adaptation aux réalités locales, notamment en milieu rural et insulaire.

Enfin, les propositions présentées visent à renforcer l'accès effectif aux droits, aux services essentiels et aux dispositifs de solidarité, en recherchant une plus grande lisibilité des aides, une simplification des démarches et une meilleure prise en compte des difficultés concrètes rencontrées par les publics concernés.

Ces principes transversaux ont vocation à favoriser une approche globale et cohérente de la lutte contre la précarité, articulant prévention, accompagnement et développement territorial.

2. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La pauvreté est appréhendée comme résultant de facteurs systémiques, liés notamment aux dynamiques économiques et sociales, qui produisent des inégalités d'accès aux ressources et aux conditions de vie.

En Corse, ces mécanismes se traduisent notamment par :

- ✓ Une économie fortement dépendante de secteurs générateurs d'emplois précaires
- ✓ Des difficultés d'accès au logement et à la mobilité.
- ✓ Une pression foncière liée aux usages touristiques
- ✓ Des inégalités territoriales renforcées par l'insularité et la ruralité

Dans ce contexte, la lutte contre la précarité implique :

- ✓ Une action coordonnée sur plusieurs politiques publiques
- ✓ Une approche globale des parcours de vie
- ✓ Une articulation entre développement économique, inclusion sociale et transition environnementale

La révision du PADDUC constitue une opportunité pour intégrer ces orientations dans un cadre stratégique cohérent, en lien avec les objectifs de développement durable.

3. PROPOSITIONS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Les propositions présentées ci-après sont organisées par grands domaines d'intervention, selon une approche synthétique visant à en faciliter la lecture et l'appropriation.

Elles sont issues d'un travail approfondi ayant donné lieu à l'élaboration de fiches actions détaillées, permettant de préciser, pour chaque mesure, les constats, les enjeux, les solutions proposées ainsi que les conditions de mise en œuvre.

On ne peut plus nier que la pauvreté s'explique en grande partie à cause de systèmes économiques mondiaux qui concentrent les richesses dans les mains d'une partie de la population tandis que l'autre partie manque de plus en plus de ressources pour mener une vie

décente. Cette approche systémique discriminatoire et inégalitaire est aussi observable en Corse par les effets de l'économie de marché, fondée essentiellement sur l'industrie du tourisme et du BTP, qui crée les conditions d'un accroissement de la précarité notamment par les emplois saisonniers précaires à bas salaire, par le prix du foncier inaccessible à l'achat pour les jeunes habitants, par les difficultés pour se loger en raison d'un parc locatif réservé aux locations touristiques saisonnières.

La précarité a des conséquences délétères sur la santé des plus fragiles et les mène souvent à renoncer aux soins.

Si l'on peut mesurer les effets du dérèglement climatique par la multiplication des aléas climatiques dont les populations les plus défavorisées sont les principales victimes on peut aussi y associer un dérèglement social qu'il faut absolument enrayer.

En effet, bien avant de subir des restrictions sur leurs besoins vitaux, les personnes en difficulté renoncent à la culture, aux loisirs, au sport, à la mobilité, se coupent de la vie sociale et de la citoyenneté.

Le PADDUC, dont la révision est à l'ordre du jour, est un plan d'aménagement et de développement durable de la Corse qui fait office de projet de société. Sa révision est l'occasion d'y intégrer un Plan de lutte contre la pauvreté destiné à la réduire par un ensemble cohérent de mesures s'attaquant à ses causes.

Sans doute faudra-t'il également en tenir compte dans l'élaboration du futur statut d'autonomie de la Corse.

4. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des orientations présentées suppose un cadre d'action structuré reposant sur plusieurs leviers complémentaires :

- ✓ Une coordination renforcée entre les acteurs institutionnels et associatifs
- ✓ Une mobilisation de moyens humains adaptés, en cohérence avec les besoins identifiés
- ✓ Une optimisation des dispositifs existants afin d'en améliorer l'efficacité et la lisibilité
- ✓ Une prise en compte des spécificités territoriales, notamment liées à l'insularité et à la ruralité
- ✓ Une utilisation des outils numériques, notamment pour faciliter l'accès aux droits et améliorer la circulation de l'information

Ces conditions apparaissent déterminantes pour assurer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions engagées

5. CONCLUSION

L'ensemble des propositions présentées vise à structurer une réponse globale à la progression de la précarité en Corse.

Elles reposent sur une approche systémique articulant :

- ✓ L'action sociale
- ✓ Le développement économique
- ✓ L'aménagement du territoire
- ✓ La solidarité territoriale

Leur mise en cohérence apparaît comme une condition essentielle pour répondre de manière durable aux situations de précarité et favoriser des parcours de vie plus sécurisés.

Dans cette perspective, la présente contribution invite à inscrire la lutte contre la précarité comme un objectif prioritaire des politiques publiques, notamment dans le cadre de la révision du PADDUC, en mobilisant l'ensemble des leviers identifiés.

Les fiches actions présentées ci-après reprennent les propositions détaillées issues des travaux de la Commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative., telles qu'elles ont été élaborées dans leur version initiale.

Elles viennent en appui de la contribution stratégique et permettent d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

6. FICHES DE PROPOSITIONS

FICHE ACTION N° 1 — Un projet de société pour lutter contre la pauvreté

Problématique

L'objectif n°1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) inscrits dans l'Agenda 2030, repris chaque année par la Collectivité de Corse dans son rapport sur le développement durable, vise la lutte contre la pauvreté et les inégalités sous toutes leurs formes.

Cet objectif intègre notamment :

- ✓ L'accès aux services de base ;
- ✓ La réduction du nombre de travailleurs pauvres ;
- ✓ La prise en compte des publics les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, particulièrement nombreux en Corse.

Enjeux

Mettre en place, à l'échelle régionale et à l'horizon 2030, des principes de politique générale fondés sur :

- ✓ Le développement de stratégies favorables aux populations les plus précaires ;
- ✓ La prise en compte des problématiques d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ✓ L'accélération des investissements destinés à réduire durablement la pauvreté.

Préconisations

À l'occasion de la révision du PADDUC, inscrire comme objectif prioritaire :

- ✓ La lutte contre la pauvreté ;
- ✓ La prévention de la précarité ;
- ✓ Afin de définir une politique générale cohérente et structurée, en adéquation avec les objectifs de développement durable définis par l'ONU, déclinés dans l'Agenda 2030 et repris par la Collectivité de Corse.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Adoption, dans le cadre de la révision du PADDUC, d'une stratégie territoriale de lutte contre la pauvreté ;
- ✓ Intégration d'orientations visant à concilier :
 - Développement économique ;
 - Inclusion sociale ;
 - Mobilité durable ;
 - Préservation de l'environnement.
- ✓ Inscription de ces orientations dans une logique de développement durable permettant de répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté

- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Faisabilité sans condition préalable
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

6.1 Le travail social

Les propositions visent à faire évoluer le travail social vers une approche :

- ✓ Globale
- ✓ Coordonnée
- ✓ Proactive

Le travail social ne doit pas se limiter à répondre à une demande dans une situation précise par l'instruction d'une attribution d'aide, mais il vise à mettre en œuvre une approche globalisée, transversale et pluridisciplinaire de la recherche de solutions aux problèmes des personnes défavorisées, visant à créer des parcours ascendants.

Il ne doit pas reposer sur un(e) travailleur(euse) social seul(e) mais faire l'objet de coordination locale d'acteurs et d'actrices de terrain pluridisciplinaires, soutenus par des services centralisés permettant une optimisation de leurs intervention, l'anticipation, et l'aller-vers.

Depuis 2022, les organismes sociaux ont le droit de communiquer entre eux des informations sur un ayant-droit dans l'intérêt de ce dernier.

Principales orientations :

- ✓ Adaptation des critères d'attribution des aides (prise en compte du reste-à-vivre)
- ✓ Développement de démarches "d'aller-vers"
- ✓ Construction de parcours d'accompagnement social ascendants
- ✓ Renforcement de la coordination locale entre acteurs
- ✓ Mise en œuvre de dispositifs centralisés facilitant l'accès aux droits
- ✓ Mise en place de dispositifs d'anticipation des situations de précarisation
- ✓ Développement d'équipes mobiles de prévention des ruptures
- ✓ Développement de dispositifs de veille, d'intermédiation administrative et d'anticipation des ruptures sociales
- ✓ Structuration d'instances locales de coordination et de partage d'informations

FICHE ACTION N° 2 — Adaptation des critères d'attribution des aides sociales

Problématique

Les seuils d'attribution des aides extra-légales de la Collectivité de Corse reposent principalement sur des plafonds de ressources qui ne prennent pas suffisamment en compte les dépenses contraintes supportées par les ménages.

Cette logique de seuil peut conduire :

- ✓ À exclure des personnes ou familles dont les revenus dépassent légèrement les plafonds d'éligibilité ;
- ✓ À ne pas distinguer suffisamment les différents degrés de précarité et de vulnérabilité ;
- ✓ À laisser certaines personnes avec un reste-à-vivre insuffisant malgré des revenus supérieurs aux seuils retenus.

Enjeux

- ✓ Faire évoluer les modalités d'attribution des aides sociales afin :
- ✓ De mieux prendre en compte la réalité des charges supportées par les ménages ;
- ✓ De limiter les effets de seuil ;
- ✓ De renforcer l'équité dans l'accès aux aides ;
- ✓ D'adapter les dispositifs aux différentes situations de précarité.

Préconisations

Attribuer les aides selon un mécanisme de dégressivité linéaire fondé sur le reste-à-vivre par jour et par personne :

- ✓ Attribution maximale lorsque le reste-à-vivre est négatif ou nul ;
- ✓ Diminution progressive de l'aide jusqu'à extinction lorsque le reste-à-vivre atteint un niveau jugé décent.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Définition d'un seuil de reste-à-vivre considéré comme décent ;
- ✓ Prise en compte des variations territoriales du coût de la vie ;
- ✓ Prise en compte de la vulnérabilité plus importante des familles monoparentales ;
- ✓ Détermination de plafonds concernant les dépenses intégrées dans le calcul ;
- ✓ Organisation d'une concertation avec les associations et organismes utilisant déjà la méthode du reste-à-vivre afin d'harmoniser les pratiques et de bénéficier de leurs retours d'expérience ;
- ✓ Évaluation des conséquences organisationnelles et de l'éventuelle charge de travail supplémentaire liée à la mise en œuvre du dispositif.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre

- Faisabilité sans condition préalable
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N° 3 — Déploiement de démarches "d'aller-vers" en milieu rural

Problématique

La démarche "Zéro non-recours aux droits", menée notamment par le CCAS de Bastia et le CIAS d'Aiacciu dans le cadre d'une expérimentation soutenue par l'État jusqu'à fin 2026, repose sur des actions d'information et de porte-à-porte réalisées par des travailleurs sociaux dédiés.

Cette démarche "d'aller-vers" a démontré son efficacité dans l'accès aux droits et l'identification des situations de précarité.

Son déploiement à d'autres territoires dépend toutefois de la pérennisation de son financement.

Enjeux

Faire reculer la précarité dans le rural :

- ✓ En améliorant l'accès aux droits ;
- ✓ En renforçant l'identification des publics éloignés des dispositifs sociaux ;
- ✓ En développant des démarches proactives d'accompagnement social.

Préconisations

Créer un dispositif dédié à la mise en œuvre de campagnes "d'aller-vers" en milieu rural, reposant sur :

- ✓ Des actions d'information de proximité ;
- ✓ Des démarches de repérage ;
- ✓ L'intervention de travailleurs sociaux dédiés.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Pérennisation des financements nécessaires au déploiement du dispositif ;
- ✓ Mobilisation de travailleurs sociaux dédiés ;
- ✓ Coordination avec les EPCI et les acteurs sociaux locaux ;
- ✓ Capitalisation sur les expérimentations déjà conduites par les CCAS et CIAS concernés.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N° 4 — Mise en place de parcours sociaux ascendants

Problématique

Les aides ponctuelles, bien qu'elles puissent constituer une réponse immédiate à une situation d'urgence, n'apportent que rarement des solutions durables aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité.

Enjeux

Permettre une sortie durable de la précarité :

- ✓ Par un accompagnement adapté aux situations individuelles ;
- ✓ Par une meilleure identification des droits ;
- ✓ Par la construction de parcours d'accompagnement favorisant l'autonomie et la stabilisation des situations sociales.

Préconisations

Organiser une concertation avec des travailleurs sociaux expérimentés afin de définir les conditions de mise en œuvre de parcours sociaux ascendants destinés aux foyers présentant des signes de précarisation ou de vulnérabilité.

Ces parcours auraient pour objectif :

- ✓ D'analyser les situations individuelles ;
- ✓ D'identifier les droits mobilisables ;
- ✓ D'accompagner les démarches administratives ;
- ✓ D'inscrire les bénéficiaires dans une logique d'accompagnement durable.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Concertation avec les travailleurs sociaux et les acteurs concernés ;
- ✓ Définition des modalités d'accompagnement et de suivi ;
- ✓ Identification et mobilisation des droits existants ;
- ✓ Accompagnement administratif et social tout au long du parcours ;
- ✓ Capitalisation sur les dispositifs déjà mis en œuvre, notamment dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N° 5 — Coordination locale des acteurs sociaux

Problématique

Les situations de précarité sont souvent connues de plusieurs acteurs intervenant sur un même territoire — communes, Collectivité de Corse, CAF, bailleurs, associations, acteurs de santé — mais elles demeurent traitées de manière fragmentée et insuffisamment coordonnée.

Cette absence de coordination peut entraîner :

- ✓ Des interventions tardives ;
- ✓ Des doublons ;
- ✓ Des angles morts dans l'accompagnement ;
- ✓ Une perte d'efficacité collective.
- ✓ Par ailleurs, de nombreux élus et acteurs de terrain disposent d'une connaissance fine des situations locales sans bénéficier d'un cadre formalisé de coordination et d'anticipation.

Enjeux

- ✓ Permettre une détection précoce des situations de fragilité ;
- ✓ Favoriser des interventions coordonnées avant les ruptures de parcours ;
- ✓ Adapter les réponses sociales aux réalités micro-territoriales ;
- ✓ Renforcer la responsabilisation partagée des acteurs locaux.

Préconisations

Mettre en place des réunions pluri-partenariales à l'échelle communale ou intercommunale, pilotées en lien avec la Collectivité de Corse et dédiées à la prévention des ruptures de parcours et au maintien dans le logement.

Ces réunions auraient notamment pour objectifs :

- ✓ Le partage d'informations préoccupantes dans un cadre sécurisé ;
- ✓ Le repérage des signaux faibles ;
- ✓ La coordination des interventions sociales et locatives ;
- ✓ La prévention des décisions isolées ou contradictoires ;
- ✓ La construction de réponses adaptées aux réalités territoriales.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Définition d'un cadre sécurisé de partage d'informations ;
- ✓ Coordination entre collectivités, organismes sociaux, bailleurs et associations ;
- ✓ Pilotage en lien avec la Collectivité de Corse ;
- ✓ Organisation à l'échelle communale ou intercommunale afin de garantir la proximité des interventions ;
- ✓ Valorisation du rôle de chef de file social de la Collectivité de Corse.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté

- Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N° 6 — Mise en œuvre d'un dispositif intégré d'accès aux droits et de prévention de la précarisation

Problématique

De nombreuses personnes en situation de précarité rencontrent des difficultés dans l'accès à leurs droits en raison :

- ✓ D'une connaissance insuffisante des dispositifs sociaux et des aides extra-légales existantes ;
- ✓ De la complexité des démarches administratives et des échanges entre organismes ;
- ✓ De l'absence de détection précoce des changements de situation susceptibles d'entraîner une fragilisation sociale, l'aide extra-légale destinée à faire face aux accidents de la vie mise en place par la CdC être sollicitée par l'ayant-droit, souvent après une dégradation importante de la situation ayant nécessité l'intervention d'un travailleur social ;
- ✓ De situations de non-recours ou de pertes de droits liées à des retards, à des ruptures de parcours ou à des blocages administratifs.

Depuis 2022, les organismes sociaux sont autorisés à échanger entre eux des informations concernant un ayant-droit lorsque cela est réalisé dans son intérêt.

De plus, lorsqu'un dossier nécessite la transmission d'une pièce relevant d'un autre organisme, cette démarche repose généralement sur l'ayant-droit, ce qui peut entraîner des blocages administratifs, des retards ou des pertes de droits.

Enjeux

- ✓ Réduire le non-recours aux droits et la perte de droits ;
- ✓ Limiter les ruptures sociales et les pertes de droits liées à la complexité administrative ;
- ✓ Améliorer l'information du public sur les dispositifs existants ;
- ✓ Développer des logiques de prévention des situations de précarisation ;
- ✓ Faciliter les démarches des personnes en situation de fragilité ;
- ✓ Renforcer la fluidité des échanges entre organismes sociaux ;
- ✓ Orienter plus rapidement les personnes vers les dispositifs adaptés ;
- ✓ Améliorer l'accès effectif aux aides sociales et dispositifs de solidarité.

Préconisations

Créer un dispositif intégré chargé :

- ✓ Du recensement des aides extra-légales et des dispositifs de solidarité existants ;
- ✓ De la veille sur les évolutions des droits sociaux ;
- ✓ De l'actualisation des informations mises à disposition sur le portail social de la Collectivité de Corse ;
- ✓ De la réception et du traitement des informations relatives aux changements de situation susceptibles d'entraîner une précarisation, notamment :
 - Perte d'emploi ;
 - Départ à la retraite ;

- Longue maladie ;
 - Handicap ;
 - Veuvage ;
 - Divorces / séparation (familles monoparentales) ;
 - Perte de prestations sociales ;
- ✓ De l'évaluation des situations signalées afin de proposer une orientation ou un accompagnement adapté ;
 - ✓ De la résolution des blocages administratifs intervenant dans les procédures de constitution, d'ouverture ou de renouvellement des droits ;
 - ✓ De la facilitation des échanges et de la transmission des informations ou pièces nécessaires entre organismes lorsque cela est réalisé dans l'intérêt des ayants droit.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Établissement de conventions avec les organismes concernés (France Travail, CARSAT, CPAM, CAF, services d'état civil, organismes sociaux, collectivités et associations) ;
- ✓ Mobilisation des dispositifs d'échanges d'informations existants entre organismes ;
- ✓ Organisation d'une veille permanente sur les aides et dispositifs proposés par les organismes sociaux, les collectivités et les associations ;
- ✓ Centralisation et actualisation des informations relatives aux droits et dispositifs existants ;
- ✓ Mise en place d'un fonctionnement de type guichet unique pouvant être sollicité par les ayants droit ;
- ✓ Définition de procédures de transmission, de traitement et d'orientation des situations identifiées ;
- ✓ Développement de l'information accessible aux travailleurs sociaux, bénévoles associatifs et usagers ;
- ✓ Appui au portail social de la Collectivité de Corse comme outil d'accès aux droits ;
- ✓ Développement progressif du dispositif afin de l'intégrer aux procédures de constitution et de renouvellement des droits ;
- ✓ Coordination avec les organismes et associations concernés afin de garantir la fiabilité des informations diffusées ;
- ✓ Respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles, à la confidentialité des échanges et au RGPD.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté ;
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°7 — Prise en compte transversale des familles monoparentales dans les politiques de lutte contre la précarité

Problématique

Les familles monoparentales représentent l'un des publics les plus exposés aux situations de précarité.

La présence d'un seul adulte pour assumer les responsabilités parentales, éducatives, financières et organisationnelles du foyer accroît fortement les risques de pauvreté, d'isolement et de renoncement aux droits.

Ces difficultés concernent notamment :

- ✓ L'accès à l'emploi et à la formation ;
- ✓ La mobilité ;
- ✓ Le logement ;
- ✓ Les modes de garde ;
- ✓ L'accès aux soins ;
- ✓ L'accès aux loisirs, au sport et à la culture ;
- ✓ L'accompagnement à la parentalité.

Les contraintes liées à l'insularité et aux disparités territoriales peuvent renforcer ces difficultés et limiter les possibilités de recours aux dispositifs existants.

Enjeux

- ✓ Réduire le risque de pauvreté des familles monoparentales ;
- ✓ Prévenir la pauvreté des enfants ;
- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation ;
- ✓ Renforcer l'autonomie des familles ;
- ✓ Réduire les inégalités territoriales ;
- ✓ Prévenir l'isolement social ;
- ✓ Soutenir l'exercice de la parentalité.

Préconisations

Faire de la prise en compte de la monoparentalité un objectif transversal des politiques publiques de lutte contre la précarité.

À ce titre, il est proposé :

- ✓ D'intégrer systématiquement un critère « famille monoparentale » dans les dispositifs de tarification sociale ou solidaire ;
- ✓ De prévoir des mesures spécifiques dans les politiques de mobilité, notamment par des réductions tarifaires adaptées ;
- ✓ De faciliter l'accès aux modes de garde et aux dispositifs favorisant la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle ;
- ✓ De renforcer l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle ;
- ✓ De faciliter l'accès au logement et au maintien dans le logement ;

- ✓ De favoriser l'accès des enfants aux activités sportives, culturelles et éducatives ;
- ✓ De développer les actions de soutien à la parentalité et de prévention de l'isolement.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Réalisation d'un diagnostic territorial spécifique relatif à la situation des familles monoparentales en Corse ;
- ✓ Intégration d'un indicateur "impact sur les familles monoparentales" dans les dispositifs financés au titre de la lutte contre la précarité ;
- ✓ Coordination entre la Collectivité de Corse, CAF, MSA, communes, intercommunalités et organismes sociaux ;
- ✓ Mobilisation des associations familiales dans le repérage des besoins et l'accompagnement des familles ;
- ✓ Évaluation systématique de l'accessibilité des dispositifs aux familles monoparentales ;
- ✓ Développement d'actions ciblées dans les territoires les plus fragiles ;
- ✓ Mise en place d'un suivi statistique permettant de mesurer l'évolution des situations de pauvreté et d'exclusion des familles concernées.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduction du risque de pauvreté des familles monoparentales ;
 - Prévention de la pauvreté des enfants ;
 - Amélioration de l'accès aux droits et aux services ;
 - Renforcement de l'autonomie économique et sociale des familles.
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Faible à modérée ;
 - Repose principalement sur l'adaptation et la coordination de dispositifs existants.
- ✓ Les coûts
 - Coûts limités car la démarche repose essentiellement sur une meilleure prise en compte des familles monoparentales dans les politiques déjà existantes ;
 - Possibilité de mobilisation des financements de droit commun relevant des politiques familiales, sociales et d'insertion.

6.2 Le Logement

Le taux de logements sociaux est bien moindre en Corse (10%) que sur le continent (17%). Ce taux tombe jusqu'à 1 % dans certaines zones rurales.

Le manque est particulièrement criant en termes de logement à prix très social, et notamment de petits logements. Si l'insuffisance de logements abordables pour les pauvres n'explique pas tout, elle entraîne des conséquences sur la santé, la culture et la citoyenneté.

Ce manque contribue certainement à la dénatalité, les jeunes prenant leur indépendance plus tard, ce qui entraîne en conséquence le fait d'avoir des enfants plus tardivement.

La construction de logements sociaux est très loin non seulement de faire progresser ce taux, mais même de le maintenir. Il convient donc de mettre en œuvre des solutions de création de logements abordables, y compris sur du bâti existant.

Le constat d'un déficit structurel de logements sociaux et très sociaux conduit à proposer une diversification des solutions.

Principales orientations :

- ✓ Amélioration de la connaissance des besoins et coordination des acteurs
- ✓ Mobilisation du bâti existant pour créer des logements accessibles
- ✓ Développement de structures foncières publiques
- ✓ Création de logements passerelles et d'habitats d'observation
- ✓ Soutien aux opérations de logement social en milieu rural
- ✓ Renforcement de l'ingénierie territoriale
- ✓ Mobilisation de logements vacants dans les zones sous tension
- ✓ Facilitation de l'accès au logement pour les salariés de TPE-PME
- ✓ Prévention des ruptures de parcours résidentiels
- ✓ Développement de solutions de gestion locative adaptée
- ✓ Renforcement des capacités d'ingénierie des communes et EPCI

FICHE ACTION N°8 — Développement d'un parcours résidentiel sécurisé de l'hébergement d'urgence au logement durable

Problématique

Les personnes en situation de précarité ou de rupture de droits rencontrent fréquemment des difficultés d'accès et de maintien dans le logement.

Les ruptures de parcours résidentiels peuvent intervenir à différentes étapes, notamment lors :

- ✓ De situations de fragilité sociale ou économique ;
- ✓ D'une perte d'emploi ;
- ✓ D'une rupture familiale ;
- ✓ D'une hospitalisation ;
- ✓ D'impayés naissants ;
- ✓ D'un isolement psychique ou social.

Par ailleurs, les personnes accueillies dans les dispositifs d'hébergement d'urgence disposent de peu de solutions intermédiaires avant l'accès à un logement durable.

L'absence de dispositifs adaptés peut conduire à :

- ✓ Des impayés ;
- ✓ Des expulsions ;
- ✓ Des recours répétés à l'hébergement d'urgence ou hôtelier ;
- ✓ Des ruptures sociales durables ;
- ✓ Des retours vers les dispositifs d'urgence.

Enjeux

- ✓ Sécuriser les parcours résidentiels ;
- ✓ Prévenir les ruptures de parcours logement ;
- ✓ Développer des solutions intermédiaires entre hébergement d'urgence et logement autonome ;
- ✓ Favoriser l'accès progressif à un logement durable ;
- ✓ Maintenir les personnes dans leur logement lorsque des fragilités apparaissent ;
- ✓ Limiter les expulsions et les retours vers les dispositifs d'urgence ;
- ✓ Renforcer l'accompagnement social de proximité ;
- ✓ Favoriser l'insertion sociale et lutter contre l'isolement ;
- ✓ Réduire les coûts sociaux liés aux situations de rupture.

Préconisations

Développer un parcours résidentiel sécurisé reposant sur des solutions graduées d'accompagnement et de logement, articulées autour de trois niveaux d'intervention :

- ✓ Des habitats d'observation destinés aux personnes nécessitant une phase de stabilisation, d'évaluation et d'accompagnement renforcé avant l'accès à un logement autonome ;

- ✓ Des logements passerelles permettant une transition progressive entre l'hébergement d'urgence et le logement durable ;
- ✓ Une équipe mobile de prévention des ruptures de parcours logement chargée d'intervenir en amont des difficultés et d'accompagner le maintien dans le logement.

Le dispositif s'appuierait notamment sur :

- ✓ La mobilisation de logements diffus publics ou privés ;
- ✓ La gestion locative adaptée ;
- ✓ Un accompagnement socio-éducatif renforcé avec référent unique ;
- ✓ Une évaluation progressive de l'autonomie résidentielle ;
- ✓ Un accompagnement social et humain favorisant l'insertion dans le quartier et l'accès au logement pérenne ;
- ✓ Une intervention précoce en cas de fragilité susceptible d'entraîner une rupture de parcours.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Mobilisation de logements en petite unité sur les territoires concernés ;
- ✓ Acquisition de logements par achat, bail à réhabilitation ou mise à disposition par des propriétaires publics ou privés ;
- ✓ Développement ou soutien d'opérateurs et associations intervenant dans la maîtrise d'ouvrage d'insertion (adossée à une foncière) et la gestion locative adaptée ;
- ✓ Mise en place d'un accompagnement renforcé et individualisé sans limite de durée en vue de l'accès à un logement pérenne ;
- ✓ Désignation d'un référent unique lorsque la situation le nécessite ;
- ✓ Développement d'équipes mobiles chargées :
 - Du repérage précoce des signaux faibles ;
 - De la médiation locative ;
 - De l'accompagnement budgétaire et administratif ;
 - De la coordination sanitaire et sociale ;
 - De la réactivation des droits et aides extra-légales lorsque nécessaire ;
- ✓ Coordination avec :
 - Les services sociaux territoriaux ;
 - Les bailleurs ;
 - Les opérateurs de gestion locative adaptée ;
 - Les dispositifs RSA et AAH ;
 - Les partenaires locaux concernés ;
- ✓ Articulation avec les dispositifs de logement social existants ;
- ✓ Mobilisation des financements existants :
 - Subventions à la pierre ;
 - Aides des collectivités ;

- Dispositifs de l'ANAH ;
- Soutien de fondations ou de l'épargne solidaire ;
- ✓ Anticipation des besoins humains liés à l'accompagnement renforcé ;
- ✓ Définition d'indicateurs d'évaluation, notamment :
 - Taux de sortie vers un logement pérenne ;
 - Taux de maintien dans le logement à 12 mois ;
 - Diminution des procédures d'expulsion ;
 - Réduction des retours aux dispositifs d'urgence ;
 - Maîtrise des impayés.

Évaluation de la solution

- ✓ ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté ;
- ✓ ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs ;
- ✓ ✓ Les coûts
 - Nécessite de budgéter des ressources spécifiques.

FICHE ACTION N°9 — Renforcement de la connaissance des besoins et mobilisation de l'offre de logement social dans les territoires sous tension

Problématique

La production et la gestion du logement social relèvent de multiples acteurs – bailleurs sociaux, associations, collectivités et organismes compétents – dont les modes de gouvernance et les ressources dépendent de dispositifs différents, locaux et nationaux.

Cette organisation complexifie l'identification précise des besoins et la coordination des réponses à apporter en matière de logement social et très social.

Par ailleurs, dans certaines zones fortement touristiques, les personnes en difficulté rencontrent d'importants problèmes d'accès au logement alors même qu'une partie du parc immobilier demeure réservée à des usages saisonniers ou spéculatifs.

Cette situation contribue à réduire l'offre de logements accessibles à l'année dans des territoires déjà confrontés à un déficit de logement social et très social.

Enjeux

- ✓ Disposer d'une connaissance fine des besoins en logements sociaux et très sociaux ;
- ✓ Mieux identifier les évolutions nécessaires du parc existant ;
- ✓ Favoriser la convergence des acteurs ;
- ✓ Renforcer la cohérence des politiques de développement du logement social ;
- ✓ Mobiliser des logements accessibles sans recourir à de nouvelles constructions ;
- ✓ Renforcer l'offre de logements à l'année pour les publics en difficulté, notamment les familles monoparentales ;
- ✓ Limiter les effets de la vacance durable sur l'accès au logement ;
- ✓ Répondre aux besoins identifiés dans les territoires les plus en tension.

Préconisations

Mener une étude auprès des organismes allocataires afin :

- ✓ De qualifier et quantifier les demandes non satisfaites ;
- ✓ D'identifier les besoins territoriaux et les carences du parc existant ;
- ✓ De définir une stratégie coordonnée de développement du logement social et très social ;
- ✓ D'identifier les territoires dans lesquels la mobilisation de logements vacants pourrait constituer une réponse adaptée aux besoins recensés.

Lorsque les conditions légales sont réunies, favoriser la mobilisation de logements durablement vacants ou insuffisamment utilisés afin de renforcer l'offre de logements accessibles à l'année dans les zones où le logement social est insuffisant.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ ✓ Exploitation et analyse des données issues des fichiers de demande existants ;
- ✓ ✓ Coordination entre bailleurs, associations, collectivités et organismes concernés ;
- ✓ ✓ Identification des carences du parc social selon les territoires et les publics ;
- ✓ ✓ Mise en place d'instances ou de modalités de concertation favorisant une meilleure convergence des politiques de logement social ;

- ✓ Identification des logements durablement vacants dans les territoires connaissant une forte pénurie de logements accessibles ;
- ✓ Analyse des conditions juridiques permettant leur mobilisation ;
- ✓ Appui sur les dispositifs existants de réquisition avec attributaire prévus par la réglementation ;
- ✓ Mobilisation d'associations ou de bailleurs sociaux pour assurer la gestion des logements concernés ;
- ✓ Coordination avec les services de l'État et les collectivités compétentes ;
- ✓ Priorisation des interventions dans les territoires où les besoins en logement social et très social sont les plus importants.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°10 — Mobilisation du bâti existant pour créer des logements accessibles

Problématique

Les personnes disposant de très faibles revenus ou connaissant une baisse importante de leurs ressources – départ à la retraite, perte d'emploi, accidents de la vie – peuvent accumuler des dettes, perdre leur logement et se retrouver orientées vers les dispositifs d'hébergement d'urgence ou les CHRS.

Enjeux

- ✓ Créer des logements accessibles aux personnes disposant de faibles ressources ;
- ✓ Développer des solutions de logement très social ;
- ✓ Mobiliser le bâti existant plutôt que la seule construction neuve ;
- ✓ Limiter les ruptures de parcours résidentiels.

Préconisations

Créer une structure foncière publique chargée :

- ✓ D'acquérir des logements existants ;
- ✓ Ou de les prendre en bail à réhabilitation ;
- ✓ Afin d'en confier la gestion locative adaptée à des associations habilitées.

Cette solution pourrait également permettre :

- ✓ La division de grands logements ;
- ✓ Une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des ménages.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Mobilisation de dispositifs financiers et fiscaux existants favorisant la mobilisation du parc privé (Loc'Avantage, Garantie VISALE...) ;
- ✓ Appui sur des structures pratiquant la gestion locative adaptée avec ou sans accompagnement social ;
- ✓ Développement de partenariats avec les associations et opérateurs habilités ;
- ✓ Utilisation du bâti existant pour produire des logements à vocation sociale ou très sociale ;
- ✓ Recherche de leviers permettant de rendre ces dispositifs plus attractifs pour les propriétaires.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°11 — Renforcement de l'ingénierie territoriale pour le développement du logement en milieu rural

Problématique

La proportion de logements sociaux en Corse demeure nettement inférieure à celle observée au niveau national, avec des taux particulièrement faibles dans certaines intercommunalités rurales.

Parallèlement, les évolutions démographiques et la concentration des activités sur les zones urbaines et littorales contribuent à la désertification des territoires ruraux et à l'affaiblissement des services et commerces de proximité.

L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification permet aux communes et intercommunalités de définir leurs orientations de développement sur le long terme. Toutefois, de nombreuses collectivités, notamment rurales, ne disposent pas des capacités d'ingénierie nécessaires pour analyser leurs besoins, concevoir des projets structurants et conduire des opérations de logement adaptées à leurs réalités territoriales.

Enjeux

- ✓ Développer une offre de logements accessibles dans les territoires ruraux ;
- ✓ Favoriser le maintien et l'installation de jeunes actifs et des familles ;
- ✓ Soutenir la vitalité économique et démographique des villages ;
- ✓ Permettre un accès plus précoce au logement et favoriser la stabilité des parcours résidentiels ;
- ✓ Renforcer la capacité des communes et EPCI à définir leurs besoins en matière de logement ;
- ✓ Intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans les politiques locales d'aménagement ;
- ✓ Favoriser des stratégies territoriales cohérentes de développement du logement ;
- ✓ Accompagner la création de projets adaptés aux réalités locales.

Préconisations

Mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage et un dispositif d'ingénierie territoriale destinés à accompagner les communes et les EPCI dans :

- ✓ L'évaluation de leurs besoins sociaux et territoriaux en matière de logement ;
- ✓ L'utilisation d'outils de diagnostic, notamment l'indice de pauvreté multidimensionnel ;
- ✓ L'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de programmation ;
- ✓ L'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs projets de développement ;
- ✓ La conception et la réalisation d'opérations de logement communal, de logement social et d'accession sociale à la propriété ;
- ✓ La mobilisation du bâti existant, du foncier public, des biens préemptés ou des biens sans maître ;
- ✓ Le développement de mécanismes d'accession sociale intégrant des dispositifs de dissociation du foncier et du bâti de type bail réel solidaire.

Éléments de mise en œuvre

Mise à disposition d'une ingénierie technique, financière et méthodologique au bénéfice des communes et des EPCI ;

- ✓ Accompagnement des collectivités dans l'analyse des besoins sociaux et territoriaux ;
- ✓ Développement d'outils de diagnostic et d'évaluation ;
- ✓ Sensibilisation à l'utilisation de l'indice de pauvreté multidimensionnel comme outil d'aide à la décision ;
- ✓ Appui à l'élaboration des documents d'urbanisme et de programmation ;
- ✓ Intégration des problématiques de précarité dans les politiques locales de logement ;
- ✓ Accompagnement à la conception et au montage des opérations ;
- ✓ Mobilisation du bâti existant et du foncier public ;
- ✓ Développement de dispositifs d'accession sociale intégrant des mécanismes anti-spéculatifs ;
- ✓ Accompagnement des collectivités dans la conduite de projets de logement social en milieu rural.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté ;
 - Contenir la progression de la précarité.
- ✓ ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Faisabilité sans condition préalable.
- ✓ ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation.

FICHE ACTION N°12 — Mobilisation de logements vacants dans les zones sous tension

Problématique

Dans certaines zones fortement touristiques, les personnes en difficulté rencontrent des d'importants problèmes d'accès au logement, alors même qu'une partie du parc immobilier demeure réservée à des usages saisonniers ou spéculatifs.

Cette situation contribue à réduire l'offre de logements accessibles à l'année dans des territoires déjà confrontés à un déficit de logement social et très social.

Enjeux

- ✓ Créer des logements accessibles sans recourir à de nouvelles constructions ;
- ✓ Mobiliser les logements vacants dans les territoires sous tension ;
- ✓ Renforcer l'offre de logements à l'année pour les publics en difficulté ;
- ✓ Limiter les effets de la vacance spéculative sur l'accès au logement.

Préconisations

Identifier les logements vacants ou à vocation spéculative dans les zones où le logement social est insuffisant afin de permettre, lorsque les conditions légales sont réunies, leur mobilisation en faveur du logement à l'année, au moyen d'une réquisition si nécessaire.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Identification des logements durablement vacants dans les zones concernées ;
- ✓ Analyse des conditions juridiques permettant la mobilisation des logements ;
- ✓ Appui sur les dispositifs existants de réquisition avec attributaire prévus par la réglementation ;
- ✓ Mobilisation d'associations ou de bailleurs sociaux pour assurer la gestion des logements concernés ;
- ✓ Priorisation des territoires connaissant une forte pénurie de logements accessibles ;
- ✓ Coordination avec les services de l'État et les collectivités compétentes.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°13 — Facilitation de l'accès au logement pour les salariés de TPE-PME

Problématique

Les entreprises de moins de 11 salariés ne peuvent pas bénéficier directement des dispositifs proposés par Action Logement, ce qui limite l'accès de leurs salariés aux aides au logement et aux dispositifs d'accession sociale à la propriété.

Enjeux

- ✓ Faciliter l'accès au logement pour les salariés des très petites entreprises et PME ;
- ✓ Soutenir l'attractivité et le maintien de l'emploi dans les territoires ;
- ✓ Permettre aux salariés concernés d'accéder à des aides locatives ou à des dispositifs d'accession à la propriété ;
- ✓ Développer des solutions mutualisées adaptées au tissu économique local.

Solution proposée

Encourager les démarches de mutualisation entre TPE-PME afin de permettre l'accès aux dispositifs d'Action Logement, notamment par :

- ✓ La création ou l'adhésion à des groupements d'employeurs ;
- ✓ La mobilisation des chambres consulaires et réseaux professionnels ;
- ✓ La mise en place de conventions territoriales ou sectorielles.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Identification des entreprises intéressées par une démarche mutualisée ;
- ✓ Choix d'une structure de mutualisation adaptée ;
- ✓ Développement de conventions avec Action Logement ;
- ✓ Mobilisation des organisations professionnelles, chambres consulaires et collectivités territoriales ;
- ✓ Information des salariés sur les dispositifs accessibles ;
- ✓ Développement de solutions adaptées aux spécificités des secteurs professionnels et des territoires.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

6.3 L'énergie

Faire baisser le coût de l'énergie peut être une planche de salut pour nombre de personnes.

Les propositions visent à réduire la précarité énergétique en agissant sur les coûts et les modes de production.

Principales orientations :

- ✓ Soutien à des solutions d'économie d'énergie accessibles
- ✓ Accompagnement au remplacement d'équipements énergétiques coûteux
- ✓ Développement de l'autoproduction d'électricité
- ✓ Promotion de productions locales d'énergie

FICHE ACTION N°14 — Développement de solutions accessibles de réduction des dépenses énergétiques

Problématique

Les dispositifs de rénovation énergétique ne sont pas accessibles à l'ensemble des publics ni adaptés à toutes les situations de logement, notamment :

- ✓ Dans les copropriétés ;
- ✓ Pour les locataires ;
- ✓ Pour les occupants sans titre ;
- ✓ Pour les propriétaires disposant de faibles revenus.

Par ailleurs, l'augmentation du coût de l'énergie pèse fortement sur les ménages modestes qui ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour remplacer leurs équipements énergétiques ou investir dans des solutions de production d'énergie.

Cette situation peut conduire à une augmentation des dépenses contraintes, à des situations d'endettement et à un recours accru aux aides sociales destinées à couvrir les charges énergétiques.

Enjeux

- ✓ Réduire la précarité énergétique ;
- ✓ Diminuer les dépenses contraintes liées à l'énergie ;
- ✓ Réduire le coût de l'électricité et des autres énergies pour les ménages modestes ;
- ✓ Limiter les situations d'endettement liées aux dépenses énergétiques ;
- ✓ Permettre aux ménages modestes d'accéder à des solutions concrètes d'économie d'énergie ;
- ✓ Favoriser l'accès à des équipements moins coûteux à l'usage ;
- ✓ Développer des solutions adaptées aux publics exclus des dispositifs classiques ;
- ✓ Compléter les dispositifs existants de rénovation énergétique.

Préconisations

Promouvoir et soutenir financièrement des solutions accessibles permettant de réduire durablement les consommations et les dépenses énergétiques des ménages modestes.

Ces solutions pourraient notamment comprendre :

- ✓ Le remplacement d'équipements énergivores ou coûteux à l'usage ;
- ✓ L'installation d'équipements limitant les consommations énergétiques ;
- ✓ L'amélioration des équipements domestiques présentant une forte consommation d'énergie ;
- ✓ Le remplacement d'équipements au gaz, notamment des chaudières et cuisinières, par des équipements électriques ;
- ✓ Le développement d'équipements individuels ou collectifs d'autoproduction d'électricité durable ;
- ✓ La diffusion d'équipements simples favorisant les économies d'énergie.

- ✓ Une attention particulière serait portée aux publics ne pouvant accéder aux dispositifs classiques de rénovation énergétique.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Identification des équipements les plus adaptés aux situations de précarité énergétique ;
- ✓ Définition des critères d'éligibilité des bénéficiaires ;
- ✓ Identification des équipements concernés par les dispositifs d'aide ;
- ✓ Mise en place d'aides financières adaptées aux capacités contributives des ménages modestes ;
- ✓ Développement de dispositifs accessibles aux locataires, occupants sans titre et autres publics ne pouvant bénéficier des aides classiques à la rénovation ;
- ✓ Soutien à des projets individuels ou collectifs d'autoproduction d'électricité ;
- ✓ Recherche de solutions permettant l'accès à l'autoproduction pour les publics ne pouvant investir directement ;
- ✓ ✓ Accompagnement des bénéficiaires dans le choix, l'installation et l'utilisation des équipements ;
- ✓ ✓ Accompagnement des bénéficiaires dans les démarches de remplacement des équipements ;
- ✓ ✓ Coordination avec les politiques territoriales de transition énergétique et de lutte contre la précarité énergétique ;
- ✓ ✓ Recherche et mobilisation des financements nationaux et européens disponibles.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°15 — Promotion de productions locales d'énergie

Problématique

Les dispositifs de tarification sociale appliqués à une production énergétique centralisée montrent leurs limites pour répondre durablement aux situations de précarité énergétique.

Enjeux

- ✓ Réduire durablement le coût de l'électricité pour les habitants ;
- ✓ Favoriser des modes de production énergétique de proximité ;
- ✓ Développer des solutions bénéficiant prioritairement aux ménages modestes ;
- ✓ Renforcer l'autonomie énergétique des territoires.

Préconisations

Promouvoir et soutenir la mise en œuvre, par les communes et collectivités, de productions locales d'électricité durable au plus près des lieux de consommation.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Accompagnement des collectivités dans le développement de projets de production locale d'énergie ;
- ✓ Soutien aux initiatives de production d'électricité durable de proximité ;
- ✓ Identification des modalités permettant de faire bénéficier prioritairement les publics modestes des productions réalisées ;
- ✓ Articulation avec les politiques territoriales de transition énergétique ;
- ✓ Développement de solutions adaptées aux spécificités des territoires insulaires et ruraux.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

6.4 Les transports / La mobilité

Les difficultés de mobilité constituent un facteur aggravant de précarité (renoncement à l'emploi, à la formation ou aux soins, isolement), notamment en milieu rural.

Principales orientations :

- ✓ Mise en place de tarifications solidaires dans les transports collectifs
- ✓ Développement de solutions de transport en commun adaptées aux territoires
- ✓ Amélioration de l'intermodalité
- ✓ Soutien au covoiturage et aux garages solidaires
- ✓ Renforcer l'accès au micro-crédit personnel accompagné pour les projets de mobilité
- ✓ Développer une approche coordonnée de la mobilité comme levier d'insertion sociale et professionnelle
- ✓ Réflexion sur la continuité territoriale pour les déplacements vers le continent
- ✓ Prise en compte des coûts globaux de mobilité
- ✓ Développement de dispositifs tarifaires adaptés aux familles et aux publics précaires
- ✓ Renforcement de la continuité territoriale pour les publics fragiles

FICHE ACTION N°16 — Développement de tarifications solidaires et familiales dans les transports

Problématique

Les difficultés de mobilité constituent un facteur important de précarisation, notamment pour les personnes confrontées à des coûts de transport élevés ou ne disposant pas de véhicule personnel.

Cette situation est particulièrement marquée dans les territoires ruraux où l'offre de transports collectifs demeure limitée.

Par ailleurs, les dispositifs tarifaires proposés par les réseaux de transport ne comportent pas toujours de mesures adaptées aux familles, ce qui peut limiter les déplacements du quotidien et renforcer la dépendance à la voiture individuelle dans un contexte de hausse des coûts de transport.

Enjeux

- ✓ Faciliter les déplacements du quotidien des personnes en situation de précarité ;
- ✓ Réduire les dépenses de transport des ménages et des familles ;
- ✓ Réduire les effets de l'isolement territorial ;
- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi, aux services, aux loisirs et à la culture ;
- ✓ Renforcer l'équité des politiques tarifaires de mobilité ;
- ✓ Limiter les situations d'exclusion liées au coût des déplacements ;
- ✓ Réduire les freins financiers liés à l'usage d'un véhicule individuel.

Préconisations

- ✓ Mettre en place des dispositifs de tarification solidaire et familiale dans les transports collectifs (bus, train, navette maritime, etc.), y compris dans les territoires ruraux, en les intégrant à une réflexion globale sur la mobilité.
- ✓ Ces dispositifs pourraient notamment comprendre :
 - Une tarification sociale destinée aux personnes en situation de précarité ;
 - Un tarif famille applicable à partir de deux enfants ;
 - Un tarif famille nombreuse prévoyant des réductions complémentaires au-delà de deux enfants ;
 - Un tarif famille monoparentale prévoyant des réductions complémentaires ;
 - Des mesures favorisant l'accès aux transports collectifs dans les territoires insuffisamment desservis.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Définition des critères d'éligibilité adaptés aux situations de précarité et aux compositions familiales ;
- ✓ Définition des modalités tarifaires applicables aux différents publics concernés ;
- ✓ Harmonisation des dispositifs entre les différents réseaux de transport ;
- ✓ Extension des mesures aux territoires ruraux et aux zones insuffisamment desservies ;
- ✓ Coordination avec les opérateurs et réseaux de transport concernés ;

- ✓ Développement d'une approche globale de la mobilité intégrant les contraintes territoriales ;
- ✓ Prise en compte des coûts liés à l'utilisation des véhicules individuels :
 - Carburant ;
 - Entretien ;
 - Assurance ;
 - Contrôle technique ;
- ✓ Information des usagers sur les dispositifs mis en place ;
- ✓ Intégration des dispositifs tarifaires dans les politiques territoriales de mobilité.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Améliorer la situation des plus pauvres ;
 - Contenir la progression de la précarité.
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités ;
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs.
- ✓ Les coûts
 - Nécessite de budgéter des ressources spécifiques ;
 - Possibilité de financements national et/ou européen.

FICHE ACTION N°17 — Développement de solutions de transport en commun adaptées aux territoires ruraux

Problématique

Les personnes défavorisées, âgées ou en situation de handicap vivant dans les territoires ruraux renoncent fréquemment à accéder :

- ✓ Aux commerces ;
- ✓ Aux services ;
- ✓ Aux activités ;
- ✓ En raison de l'absence de moyens de transport adaptés ou du coût élevé des déplacements individuels.

Enjeux

- ✓ Rompre l'isolement des populations rurales ;
- ✓ Faciliter l'accès aux services essentiels ;
- ✓ Maintenir les populations dans les villages ;
- ✓ Réduire les inégalités territoriales de mobilité.

Préconisations

Encourager le développement d'initiatives locales de transport en commun adaptées aux territoires ruraux, à l'image des dispositifs mis en œuvre par certaines communautés de communes.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Soutien aux collectivités mettant en place des solutions de mobilité locale ;
- ✓ Développement de services de transport adaptés aux besoins des territoires peu denses ;
- ✓ Coordination avec les dispositifs existants de soutien aux territoires ruraux ;
- ✓ Recherche de financements complémentaires, notamment dans le cadre de programmes dédiés au développement des villages et territoires ruraux ;
- ✓ Adaptation des services aux besoins des personnes âgées, dépendantes ou en situation de précarité.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Faisabilité sans condition préalable
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°18 — Amélioration de l'intermodalité des transports

Problématique

Les personnes résidant loin des lieux d'emploi ou des infrastructures ferroviaires supportent des coûts de transport importants, faute de solutions de mobilité coordonnées entre les différents modes de transport et territoires.

Enjeux

- ✓ Développer des solutions de transport collectif adaptées aux besoins de déplacement ;
- ✓ Faciliter les correspondances entre les différents réseaux ;
- ✓ Réduire les coûts de mobilité pour les actifs ;
- ✓ Améliorer la desserte des territoires éloignés des grands axes de transport.

Préconisations

Créer une cellule d'ingénierie des transports publics chargée :

- ✓ D'identifier les besoins nécessitant une intermodalité ;
- ✓ D'accompagner les acteurs concernés dans la mise en place de solutions adaptées ;
- ✓ De coordonner les horaires afin de faciliter les correspondances entre réseaux et territoires.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Analyse des besoins de déplacement à l'échelle territoriale ;
- ✓ Coordination entre réseaux ferroviaires, routiers et intercommunaux ;
- ✓ Accompagnement des collectivités et opérateurs de transport ;
- ✓ Harmonisation des horaires et organisation des correspondances ;
- ✓ Développement de conventions entre acteurs du transport afin de favoriser les solutions intermodales.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Faisabilité sans condition préalable
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°19 — Développement du covoiturage solidaire

Problématique

Les habitants des villages non desservis par les transports en commun sont souvent contraints d'utiliser un véhicule individuel pour accéder :

- ✓ Aux zones commerciales ;
- ✓ Aux lieux d'emploi ;
- ✓ Aux gares ou points d'arrêt des transports collectifs.
- ✓ Cette dépendance à l'automobile renforce les difficultés de mobilité et les coûts supportés par les ménages.

Enjeux

- ✓ Réduire l'isolement des territoires ruraux ;
- ✓ Faciliter les déplacements des personnes disposant de faibles ressources ;
- ✓ Limiter les coûts de transport ;
- ✓ Favoriser le maintien et l'installation d'actifs dans les villages.

Préconisations

Développer un dispositif de covoiturage solidaire inspiré du modèle « Points verts », permettant :

- ✓ D'inciter les habitants au covoiturage ;
- ✓ De soutenir financièrement les déplacements des personnes en difficulté ;
- ✓ De faciliter la mise en relation entre conducteurs et passagers.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Mise en place d'un système de points de transport remis aux conducteurs lors des trajets ;
- ✓ Vérification préalable des assurances et habilitation des conducteurs participants ;
- ✓ Développement d'une application ou d'un outil de mise en relation ;
- ✓ Possibilité pour les communes d'acquérir et d'attribuer des points aux personnes en situation de précarité ;
- ✓ Coordination avec les politiques locales de mobilité et de solidarité territoriale.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°20 — Développer une approche coordonnée de la mobilité comme levier d'insertion sociale et professionnelle.

Problématique

L'accès à la mobilité constitue l'un des principaux leviers d'insertion sociale et professionnelle en Corse.

L'insularité, la faible densité de population de certains territoires et l'offre limitée de transports collectifs rendent souvent indispensable l'usage d'un véhicule personnel pour accéder à l'emploi, à la formation, aux services publics, aux soins ou encore aux démarches administratives.

Pour de nombreux ménages modestes, les coûts liés à l'acquisition, à la réparation ou à l'entretien d'un véhicule constituent un obstacle majeur.

Cette situation touche particulièrement :

- ✓ Les demandeurs d'emploi ;
- ✓ Les travailleurs précaires ;
- ✓ Les jeunes en insertion ;
- ✓ Les familles, notamment monoparentales ;
- ✓ Les habitants des territoires ruraux et de montagne ;
- ✓ Les personnes confrontées à un accident de la vie.

Les difficultés de mobilité contribuent à l'isolement, au renoncement à l'emploi, à la formation ou aux soins et peuvent aggraver durablement les situations de précarité.

Enjeux

Lever les freins périphériques à l'emploi ;

- ✓ Favoriser l'insertion professionnelle et sociale ;
- ✓ Réduire les inégalités territoriales ;
- ✓ Améliorer l'accès aux services essentiels ;
- ✓ Prévenir les situations de précarisation ;
- ✓ Développer une mobilité inclusive adaptée aux réalités de l'insularité ;
- ✓ Renforcer l'autonomie des personnes.

Préconisations

Développer à l'échelle de la Corse un parcours territorial intégré de mobilité solidaire permettant de mieux coordonner les dispositifs existants et de faciliter l'accès des publics les plus fragiles aux solutions de mobilité. À ce titre, il est proposé de :

- ✓ Renforcer l'information et la sensibilisation des publics et des professionnels sur les dispositifs existants de mobilité solidaire et de microcrédit personnel accompagné ;
- ✓ Renforcer l'accès au microcrédit personnel accompagné pour les projets de mobilité (acquisition, réparation ou entretien d'un véhicule) ;
- ✓ Mieux articuler les dispositifs de mobilité avec les accompagnements sociaux, budgétaires et d'insertion existants ;
- ✓ Développer les coopérations entre établissements financiers, organismes sociaux, collectivités, structures d'insertion et associations ;
- ✓ Renforcer l'articulation entre les garages solidaires, les dispositifs d'accompagnement social et les solutions de financement ;
- ✓ Encourager les partenariats avec les professionnels de l'automobile afin de faciliter l'accès à des véhicules d'occasion fiables à coût maîtrisé ;
- ✓ Améliorer la lisibilité des aides à la mobilité existantes et simplifier les parcours d'orientation des bénéficiaires ;
- ✓ Développer une approche coordonnée de la mobilité comme levier d'insertion sociale et professionnelle.

6.5 L'alimentation

La précarité alimentaire se confirme comme une violence quotidienne qui touche désormais une grande partie de la population (familles monoparentales, travailleurs pauvres, retraités démunis et isolés), les privations alimentaires restant parfois peu visibles mais bien réelles.

Au-delà de l'aide alimentaire directe, il faut souligner l'importance de l'accessibilité en volume et en prix de façon continue, en comblant les discontinuités qui sont des sources d'angoisse pour les ménages.

Sur le plan nutritionnel, on observe un déficit marqué de fruits et légumes frais (sources de vitamines et de fibres) qui restent les aliments les plus difficiles à se procurer pour les précaires, en veillant à l'équilibre des repas selon les besoins (enfants en croissances, adultes en activité, personnes âgées en danger de dénutrition).

La précarité alimentaire est abordée sous l'angle de l'accès, de la continuité et de la qualité nutritionnelle.

Principales orientations :

- ✓ Accès à la restauration collective pour les publics précaires
- ✓ Développement de productions locales en régie publique
- ✓ Structuration de circuits courts
- ✓ Amélioration de l'accès continu à l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire
- ✓ Développement de productions alimentaires territoriales à vocation sociale
- ✓ Renforcement des dispositifs d'accès continu à une alimentation équilibrée

FICHE ACTION N°21 — Accès à la restauration collective pour les publics précaires

Problématique

Pour les personnes en situation de précarité et leurs familles, l'accès quotidien à une alimentation équilibrée constitue une difficulté importante, notamment en raison du coût des repas et des contraintes budgétaires.

Enjeux

- ✓ Permettre aux personnes en difficulté d'accéder à une alimentation équilibrée ;
- ✓ Favoriser l'accès à des repas adaptés sur le plan nutritionnel ;
- ✓ Réduire les effets de la précarité alimentaire ;
- ✓ Développer des solutions favorisant également le lien social.

Préconisations

Conventionner avec des organismes publics et privés disposant de services de restauration collective afin de permettre l'accès des publics précaires à ces dispositifs, en complément de la mise en œuvre d'une aide extra-légale modulée selon le reste-à-vivre.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Développement de conventions avec :
 - Les collectivités ;
 - Les établissements publics ;
 - Les entreprises ;
 - Les associations ;
 - Les organismes disposant de restauration collective ;
- ✓ Définition des conditions d'accès au dispositif ;
- ✓ Mise en place d'une aide financière adaptée aux ressources des bénéficiaires ;
- ✓ Organisation des modalités d'accompagnement et de socialisation autour des repas ;
- ✓ Évaluation des besoins nutritionnels des publics concernés.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Améliorer la situation des plus pauvres
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Nécessite de budgéter des ressources spécifiques

FICHE ACTION N°22 — Développement de productions alimentaires locales en régie publique

Problématique

Le coût des produits frais dans l'alimentation quotidienne des personnes précaires.

Enjeux

- ✓ Mobilisation du potentiel de production agricole dans les microrégions en complétant le tissu agricole classique par des unités en régie publique, dédiées à la fourniture en proximité de cuisines centrales (pour les cantines scolaires) et d'épiceries solidaires (prix différenciés selon le revenu).
- ✓ Les difficultés rencontrées pour approvisionner des cantines et des épiceries à des prix modérés sont souvent liées au fait que les agriculteurs de la zone ne sont pas enclins à considérer cette demande comme un marché pertinent (pour des raisons de prix de vente, de conditions de marché, de saisonnalité) et ils sont souvent conduits à ne pas répondre aux marchés publics. C'est pour cette raison que certaines collectivités font le choix de créer des unités agricoles de production gérées en régie directe, les « fermes publiques »

Préconisations

- ✓ Promouvoir et soutenir les initiatives comme celle de l'EPCI Lisula-Balagna de ferme publique approvisionnant Epicerie solidaire, Cantines scolaires et restauration collective.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Le réseau national des "fermes publiques" a été créé en septembre 2025.
- ✓ Le couplage de ces fermes avec les besoins de proximité, qui permet d'assurer une fourniture de produits frais aussi bien auprès des cantines scolaires que des épiceries solidaires ouvertes à tous à tarification différenciée selon le pouvoir d'achat.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°23 — Développement d'une alimentation locale, solidaire et accessible sur l'ensemble du territoire

Problématique

La précarité alimentaire ne se limite pas au manque de ressources ; elle se traduit également par des difficultés d'accès à une alimentation saine, équilibrée et disponible de manière continue.

Les personnes en difficulté sont notamment confrontées :

- ✓ Au coût élevé des produits frais, en particulier des fruits et légumes ;
- ✓ À une accessibilité limitée de ces produits dans certains territoires ;
- ✓ À des difficultés de mobilité et d'accès aux services ;
- ✓ À des ruptures de droits pouvant compromettre l'accès à l'aide alimentaire ;
- ✓ À une répartition inégale des dispositifs de solidarité alimentaire sur le territoire.

En Corse, l'insularité, l'éloignement de certains territoires ruraux et de montagne ainsi que les difficultés de structuration de l'offre alimentaire locale accentuent ces situations.

Parallèlement, plusieurs projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été reconnus et développent déjà des initiatives en faveur de la production locale, des circuits courts et de la solidarité alimentaire.

Enjeux

- ✓ Favoriser l'accès des populations à une alimentation saine, équilibrée et durable ;
- ✓ Garantir un accès continu à l'alimentation sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Réduire les inégalités territoriales d'accès aux dispositifs alimentaires ;
- ✓ Renforcer les liens de proximité entre production et consommation ;
- ✓ Soutenir les dynamiques économiques locales et l'installation agricole ;
- ✓ Développer les circuits courts et la résilience alimentaire des territoires ;
- ✓ Renforcer les actions de solidarité alimentaire ;
- ✓ Améliorer la coordination des acteurs intervenant dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la solidarité.

Préconisations

Mettre en place un dispositif de soutien aux initiatives territoriales favorisant la production locale, l'accessibilité alimentaire et la solidarité, en s'appuyant notamment sur les projets alimentaires territoriaux (PAT).

Ce dispositif viserait notamment à :

- ✓ Favoriser l'installation de structures associatives, coopératives ou économiques organisant des activités agricoles, des marchés ou magasins de producteurs et des initiatives facilitant l'accès aux produits frais ;
- ✓ Soutenir les initiatives développées dans le cadre des projets alimentaires territoriaux ;
- ✓ Développer les circuits courts et les actions favorisant l'accès à une alimentation saine et de qualité ;
- ✓ Organiser une réponse territoriale garantissant un accès effectif à l'alimentation tout au long de l'année ;

- ✓ Renforcer les dispositifs de solidarité alimentaire et l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Soutien aux structures associatives, SCOP, SCIC ou autres formes d'organisation collective ;
- ✓ Développement de projets agricoles et alimentaires de proximité ;
- ✓ Mobilisation de terrains privés, communaux ou appartenant à la Collectivité de Corse ;
- ✓ Accompagnement de l'installation de jeunes agriculteurs ;
- ✓ Développement de circuits courts favorisant l'accès aux fruits et légumes frais ;
- ✓ Soutien aux projets développés dans le cadre des projets alimentaires territoriaux reconnus sur le territoire ;
- ✓ Accompagnement des initiatives favorisant :
 - Les circuits courts ;
 - L'installation agricole ;
 - La transformation locale ;
 - L'accessibilité alimentaire ;
- ✓ Développement de partenariats entre collectivités, acteurs agricoles, structures de solidarité et associations ;
- ✓ Développement d'un réseau territorial associant communes, CCAS, associations, producteurs et acteurs de l'alimentation ;
- ✓ Coordination logistique des stocks, des transports et des approvisionnements ;
- ✓ Mobilisation de partenariats avec les producteurs locaux et les structures de solidarité alimentaire ;
- ✓ Cartographie des territoires insuffisamment couverts et des capacités existantes ;
- ✓ Mise en place de points de distribution ou de retrait accessibles aux populations concernées ;
- ✓ Mise en œuvre de procédures d'accès simplifiées pour les publics en situation de rupture ;
- ✓ Mise en œuvre d'un dispositif d'information et d'orientation permettant d'identifier rapidement les solutions disponibles ;
- ✓ Articulation avec les dispositifs existants d'aide alimentaire et de développement territorial ;
- ✓ Contribution à la création d'activités économiques locales et d'emplois durables ;
- ✓ Intégration des enjeux de solidarité alimentaire dans les politiques territoriales agricoles et alimentaires ;
- ✓ Sécurisation des modalités de financement des actions et de la logistique associée.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté

- Améliorer la situation des plus pauvres.
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Nécessite de budgéter des ressources spécifiques ;
 - Possibilité de financement national et/ou européen.

6.6 Le développement de l'emploi productif

L'économie corse est majoritairement axée sur le Tourisme et le BTP, tous deux pourvoyeurs de main d'œuvre importante, souvent saisonnière ou à temps partiel, avec une disparité de revenus, engendrant parfois des bas salaires. Le développement des autres secteurs (notamment dans les nouvelles technologies, l'agriculture nourricière, l'environnement ...), est indispensable pour créer des emplois durables et du pouvoir d'achat évitant la précarisation.

L'objectif est de réduire la précarité en favorisant des emplois durables et mieux rémunérés.

Principales orientations :

- ✓ Promotion d'une charte de l'emploi durable
- ✓ Conditionnalité des aides publiques
- ✓ Structuration des filières locales, notamment agricoles
- ✓ Développement des circuits courts
- ✓ Facilitation de l'accès au foncier agricole
- ✓ Soutien aux projets alimentaires territoriaux

FICHE ACTION N°24 — Élaboration d'une charte locale de l'emploi durable

Problématique

L'économie corse demeure fortement structurée autour de secteurs caractérisés par :

- ✓ Des emplois peu rémunérés ;
- ✓ Des situations de précarité ;
- ✓ Des contrats saisonniers ;
- ✓ Ou des temps partiels subis.

Dans ce contexte, les mécanismes de redistribution de la valeur créée au sein des entreprises apparaissent insuffisants pour garantir :

- ✓ Le maintien durable dans l'emploi ;
- ✓ L'amélioration du pouvoir d'achat ;
- ✓ Et la sécurisation des parcours professionnels.

Enjeux

- ✓ Favoriser un emploi durable et mieux rémunéré ;
- ✓ Réduire les situations de précarité au travail ;
- ✓ Encourager une répartition plus équilibrée de la valeur créée ;
- ✓ Renforcer les politiques de responsabilité sociale des entreprises ;
- ✓ Soutenir la formation et la sécurisation des parcours professionnels.

Préconisations

Élaborer une charte locale de l'emploi durable engageant les employeurs signataires autour :

- ✓ De la revalorisation salariale ;
- ✓ De la réduction des écarts de rémunération ;
- ✓ Du développement de l'intéressement et de la participation ;
- ✓ Du soutien à la formation professionnelle ;
- ✓ De la transparence sociale et salariale ;
- ✓ Et du maintien de l'emploi.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Définition d'engagements relatifs à l'évolution des rémunérations et aux écarts salariaux ;
- ✓ Mise en place de dispositifs d'intéressement ou de participation lorsque les conditions économiques le permettent ;
- ✓ Renforcement des obligations de transparence sur :
 - L'évolution des effectifs ;
 - Les salaires ;
 - La répartition de la valeur ajoutée ;
 - Et les écarts de rémunération ;
- ✓ Développement des actions de formation professionnelle afin d'anticiper les transitions économiques, numériques et écologiques ;

- ✓ Mise en œuvre de dispositifs visant à limiter les suppressions d'emplois et à favoriser les alternatives aux licenciements ;
- ✓ Valorisation des entreprises signataires à travers un label et un accès facilité à certains dispositifs publics d'accompagnement ;
- ✓ Intégration de ces engagements dans une logique de dialogue social renforcé.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°25 — Systématisation du conditionnement des aides publiques au respect d'engagements sociaux

Problématique

Les aides publiques et dispositifs de soutien économique peuvent bénéficier à des entreprises sans que soient nécessairement garantis :

- ✓ Le maintien de l'emploi ;
- ✓ L'amélioration des rémunérations ;
- ✓ Ou le respect d'engagements sociaux et de transparence.

Dans ce contexte, la mobilisation de financements publics peut ne pas produire d'effets suffisants sur la réduction de la précarité des salariés.

Enjeux

- ✓ Garantir que les aides publiques contribuent effectivement à l'amélioration des conditions sociales ;
- ✓ Encourager les entreprises à maintenir l'emploi et à renforcer les rémunérations ;
- ✓ Favoriser une plus grande transparence des pratiques sociales ;
- ✓ Renforcer la cohérence entre politiques de soutien économique et lutte contre la précarité.

Préconisations

Conditionner les aides apportées dans le cadre des différents plans de soutien et de relance :

- ✓ Au respect des engagements de maintien de l'emploi ;
- ✓ À la mise en œuvre des augmentations salariales prévues ;
- ✓ À la publication d'indicateurs sociaux ;
- ✓ Et à l'absence de distribution excessive de dividendes en cas de restructuration ou de suppression d'emplois.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Définition de critères sociaux conditionnant l'attribution ou le maintien des aides publiques ;
- ✓ Vérification du respect des engagements relatifs à l'emploi et aux rémunérations ;
- ✓ Publication d'indicateurs sociaux permettant d'assurer un suivi des engagements pris ;
- ✓ Intégration d'exigences de transparence concernant :
 - ✓ Les politiques salariales ;
 - ✓ Les restructurations ;
 - ✓ La distribution des dividendes ;
- ✓ Conditionnement de la complétude des aides publiques à la présentation des éléments justificatifs nécessaires ;
- ✓ Articulation avec les dispositifs territoriaux de soutien économique et d'accompagnement des entreprises.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Faisabilité sans condition préalable
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°26 — Développement d'un carreau de producteurs au sein d'un marché d'intérêt territorial (MIN)

Problématique

La production agricole locale, notamment en matière de fruits et légumes, repose largement sur de petites structures confrontées à :

- ✓ Des difficultés logistiques ;
- ✓ Une dispersion de l'offre ;
- ✓ Et des difficultés à répondre aux exigences des marchés publics.

Dans ce contexte, les marchés de la restauration collective et de l'aide alimentaire sont souvent attribués à des opérateurs extérieurs à la Corse disposant de capacités logistiques plus importantes et de coûts plus compétitifs.

Enjeux

- ✓ Structurer l'offre agricole locale ;
- ✓ Favoriser l'accès des producteurs corses aux marchés publics ;
- ✓ Développer les circuits courts ;
- ✓ Soutenir l'activité agricole locale et la création d'emplois ;
- ✓ Renforcer l'approvisionnement local de la restauration collective et de l'aide alimentaire.

Préconisations

Mener une politique volontariste de développement des circuits courts à travers la création d'un « carreau de producteurs » au sein d'un marché d'intérêt territorial, afin de permettre le regroupement et la structuration de l'offre locale.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Organisation d'un espace dédié au regroupement de l'offre des producteurs locaux ;
- ✓ Structuration des capacités logistiques de collecte, de distribution et de livraison ;
- ✓ Facilitation de l'accès des producteurs locaux aux marchés publics de restauration collective ;
- ✓ Développement de partenariats avec les structures d'aide alimentaire ;
- ✓ Simplification des modalités de commande, de livraison et de facturation pour les producteurs ;
- ✓ Appui aux initiatives portées notamment par l'ODARC dans le cadre du développement d'un marché d'intérêt territorial ;
- ✓ Contribution au maintien et au développement d'emplois agricoles et logistiques sur le territoire.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités

✓ Les coûts

- Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°27 — Création d'un office foncier agricole pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

Problématique

La production alimentaire locale demeure insuffisante au regard des besoins du territoire, alors même que la Corse dispose :

- ✓ De terres agricoles incultes ;
- ✓ De ressources naturelles importantes ;
- ✓ Et de jeunes rencontrant des difficultés d'accès à une activité économique durable.

L'accès au foncier constitue un frein majeur à l'installation de nouveaux agriculteurs et au développement d'une agriculture nourricière.

Enjeux

- ✓ Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ;
- ✓ Développer une agriculture nourricière locale ;
- ✓ Valoriser les espaces agricoles inexploités ;
- ✓ Renforcer la production alimentaire locale ;
- ✓ Contribuer à la création d'emplois durables en milieu rural.

Préconisations

Créer un office foncier agricole chargé de préempter des espaces agricoles incultes afin de les mettre à disposition de jeunes agriculteurs sous forme locative, selon des conditions liées à l'activité envisagée.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Identification et mobilisation des espaces agricoles incultes ;
- ✓ Mise en place de mécanismes de préemption foncière adaptés ;
- ✓ Attribution de parcelles agricoles à de jeunes exploitants dans le cadre de conventions locatives ;
- ✓ Définition de conditions d'exploitation liées aux projets agricoles développés ;
- ✓ Accompagnement des nouveaux agriculteurs dans leurs démarches administratives et de création d'activité ;
- ✓ Articulation avec les politiques agricoles, foncières et de développement rural du territoire ;
- ✓ Contribution au développement de filières alimentaires locales et à la réduction de la dépendance alimentaire.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°28 — Développement d'associations foncières agricoles pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs

Problématique

Les jeunes souhaitant s'installer comme maraîchers rencontrent des difficultés importantes d'accès au foncier agricole.

Dans de nombreux territoires ruraux, des parcelles anciennement cultivées demeurent inexploitées, tandis que leurs propriétaires hésitent à les mettre à disposition par crainte de difficultés liées à leur récupération ultérieure.

Enjeux

- ✓ Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ;
- ✓ Remobiliser des terres agricoles inexploitées ;
- ✓ Soutenir l'activité agricole dans les territoires ruraux ;
- ✓ Préserver et valoriser le foncier agricole ;
- ✓ Favoriser le développement d'activités économiques durables en milieu rural.

Préconisations

Impulser la création d'associations foncières agricoles chargées de conventionner avec les propriétaires pour la mise à disposition temporaire de parcelles agricoles, sur le même mode que les associations foncières pastorales, afin de permettre leur exploitation par des agriculteurs dans un cadre sécurisé.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Création de structures publiques ou partenariales dédiées à la gestion foncière agricole ;
- ✓ Conventionnement avec les propriétaires garantissant la restitution des parcelles à l'issue de la période prévue ;
- ✓ Mise à disposition des terrains au bénéfice de jeunes agriculteurs souhaitant développer une activité ;
- ✓ Réalisation d'aménagements nécessaires à l'exploitation des parcelles :
 - Défrichage ;
 - Clôtures ;
 - Pistes d'accès ;
 - Équipements de retenue et de distribution d'eau ;
- ✓ Accompagnement des projets agricoles dans les territoires ruraux ;
- ✓ Articulation avec les politiques agricoles, foncières et de développement territorial.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

6.7 Les personnes âgées

La Corse fait face à une transformation démographique sans précédent.

De multiples enjeux traversent aujourd'hui le champ de l'intervention sociale. Ils ont tous un impact sur le service rendu dans le champ du médico-social.

L'analyse de la pyramide des âges de la population insulaire démontre une augmentation importante du nombre des personnes âgées auquel il convient d'ajouter une augmentation significative des personnes en situation de handicap.

Pour autant, la question démographique implique également la prise en compte de la population active. Les structures sont donc confrontées à la baisse tendancielle de cette population et à la forte hausse des besoins qui amplifieront les tensions liées aux ressources humaines et au manque d'attractivité des métiers du prendre soin.

De plus, ce secteur est souvent sous-qualifié et féminisé. Les femmes Corses sont exposées à la pauvreté en raison de monoparentalité supérieure au Continent, de carrières hachées et de retraites insuffisantes.

A défaut de prendre en compte cette réalité, le risque est de rendre inopérantes certaines orientations des politiques sociales.

Les propositions prennent en compte les évolutions démographiques et les tensions sur les métiers du médico-social.

Principales orientations :

- ✓ Développement de solutions d'hébergement adaptées et diversifiées
- ✓ Renforcement de l'attractivité et de la qualification des métiers
- ✓ Harmonisation des conditions de travail
- ✓ Adaptation des logements
- ✓ Renforcement des effectifs
- ✓ Structuration de l'offre de formation

FICHE ACTION N°29 — Développement territorial de solutions d'hébergement et d'accompagnement adaptées aux personnes âgées

Problématique

Le vieillissement de la population et l'augmentation des situations de perte d'autonomie génèrent des besoins croissants en matière :

- ✓ D'hébergement ;
- ✓ D'accompagnement ;
- ✓ Et de solutions intermédiaires adaptées aux personnes âgées.

Les tensions existantes peuvent entraîner :

- ✓ Des ruptures de parcours ;
- ✓ Des hospitalisations inadaptées ;
- ✓ L'épuisement des aidants ;
- ✓ Ou des difficultés d'accès à des solutions de vie dignes et sécurisées, notamment dans les territoires ruraux.

Enjeux

- ✓ Garantir l'égalité d'accès à des solutions d'hébergement et d'accompagnement adaptées ;
- ✓ Prévenir les ruptures de parcours ;
- ✓ Développer des réponses diversifiées à la perte d'autonomie ;
- ✓ Renforcer l'articulation entre accompagnement à domicile, solutions intermédiaires et établissements spécialisés ;
- ✓ Adapter l'offre médico-sociale aux besoins croissants du territoire.

Préconisations

Planifier et financer un développement territorial de l'offre d'hébergement et de solutions intermédiaires destinées aux personnes âgées, en articulation avec l'accompagnement à domicile, en substitut du logement initial et à travers :

- ✓ La création ou l'extension de capacités d'accueil ;
- ✓ Le développement de solutions diversifiées ;
- ✓ Et la structuration de parcours plus fluides entre les différents dispositifs.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Développement de capacités d'accueil dans les territoires connaissant les tensions les plus fortes ;
- ✓ Diversification des solutions proposées :
 - Hébergement temporaire ;
 - Accueil de répit ;
 - Résidences autonomie ;
 - Habitat inclusif ;
 - Solutions intermédiaires ;

- ✓ Renforcement de l'articulation entre maintien à domicile, solutions intermédiaires et établissements spécialisés ;
- ✓ Adaptation du niveau de médicalisation des structures aux besoins croissants des publics concernés ;
- ✓ Renforcement des moyens humains nécessaires à l'accompagnement ;
- ✓ Prise en compte des enjeux spécifiques liés :
 - À l'isolement ;
 - À la ruralité ;
 - Et à l'épuisement des aidants ;
- ✓ Prévention des situations d'urgence sociale ou d'hospitalisations inadaptées.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°30 — Professionnalisation et valorisation des métiers du grand âge et du handicap

Problématique

Les métiers de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap demeurent confrontés à :

- ✓ Un manque d'attractivité ;
- ✓ Des difficultés de recrutement ;
- ✓ Des situations de précarité professionnelle ;
- ✓ Et une insuffisante reconnaissance des compétences mobilisées.

Ces métiers, fortement sollicités dans un contexte de vieillissement de la population, nécessitent pourtant :

- ✓ Des savoir-faire techniques ;
- ✓ Des compétences relationnelles ;
- ✓ Et une capacité d'accompagnement de situations complexes.

Enjeux

- ✓ Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge et du handicap ;
- ✓ Professionnaliser les parcours d'intervention ;
- ✓ Valoriser les compétences des personnels ;
- ✓ Améliorer les conditions de travail et de rémunération ;
- ✓ Garantir la qualité de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Préconisations

Favoriser la montée en compétences des personnels intervenant dans les secteurs du grand âge et du handicap, et instaurer une reconnaissance salariale tenant compte des qualifications et compétences acquises.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Développement de parcours de professionnalisation et de qualification ;
- ✓ Renforcement des actions de formation adaptées aux réalités du secteur ;
- ✓ Reconnaissance des compétences spécifiques liées :
 - À l'accompagnement ;
 - À la coordination ;
 - À la prévention ;
 - Et aux gestes professionnels ;
- ✓ Mise en place de compléments de rémunération tenant compte du niveau de compétence et de qualification ;
- ✓ Valorisation des perspectives d'évolution professionnelle dans les métiers du prendre soin ;

- ✓ Prise en compte des enjeux sociaux liés à la précarité des personnels intervenant à domicile ;
- ✓ Articulation avec les politiques territoriales relatives au vieillissement, au handicap et au maintien à domicile.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°31 — Harmonisation des règles sociales dans le secteur du grand âge et du handicap

Problématique

Le secteur du domicile, des établissements médico-sociaux et de l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap relève aujourd'hui de cadres sociaux et conventionnels multiples, générant :

- ✓ Des disparités de traitement ;
- ✓ Des écarts de rémunération ;
- ✓ Des différences de conditions de travail ;
- ✓ Et des difficultés d'attractivité et de fidélisation des personnels.

Ces difficultés sont accentuées en Corse par :

- ✓ L'insularité ;
- ✓ Les contraintes de déplacement ;
- ✓ La ruralité ;
- ✓ Et le coût de la vie.

Enjeux

- ✓ Restaurer l'attractivité des métiers du secteur médico-social ;
- ✓ Réduire les inégalités de traitement entre structures ;
- ✓ Mieux prendre en compte les spécificités territoriales de la Corse ;
- ✓ Sécuriser les parcours professionnels ;
- ✓ Favoriser la fidélisation des personnels et la continuité des accompagnements.

Préconisations

Regrouper les organismes concernés afin d'élaborer une convention collective régionale adaptée aux réalités territoriales corses, visant à harmoniser :

- ✓ Les conditions de travail ;
- ✓ Les rémunérations ;
- ✓ Et les compléments de salaire.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Concertation entre les structures du secteur médico-social, les employeurs et les représentants des personnels ;
- ✓ Identification des écarts existants entre conventions collectives et statuts ;
- ✓ Définition de règles harmonisées tenant compte :
 - Des contraintes de mobilité ;
 - Des amplitudes horaires ;
 - Des temps de déplacement ;
 - Et des spécificités territoriales ;

- ✓ Mise en place d'une harmonisation progressive des bas salaires et des compléments de rémunération ;
- ✓ Élaboration d'une charte de bonnes pratiques applicable à l'ensemble du secteur ;
- ✓ Extension progressive de cette démarche à l'ensemble des structures médico-sociales du territoire ;
- ✓ Articulation avec les politiques de recrutement, de formation et de fidélisation des personnels.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°32 — Adaptation et rénovation de l’habitat pour prévenir la précarité des personnes âgées et handicapées

Problématique

L’avancée en âge et les situations de handicap accentuent la vulnérabilité des personnes confrontées :

- ✓ À la vétusté des logements ;
- ✓ À la précarité énergétique ;
- ✓ Ou à l’inadaptation de l’habitat à la perte d’autonomie.

Ces difficultés peuvent fragiliser le maintien à domicile, notamment dans les territoires ruraux où le bâti ancien est particulièrement présent.

Enjeux

- ✓ Prévenir les situations de précarité liées au logement ;
- ✓ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;
- ✓ Adapter les logements aux situations de perte d’autonomie ;
- ✓ Réduire les risques liés à la précarité énergétique et à l’inadaptation du bâti ;
- ✓ Préserver l’ancrage des personnes au sein de leur environnement de vie habituel.

Préconisations

Favoriser le maintien à domicile en soutenant, de manière anticipée, l’adaptation et la rénovation des logements des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur l’ensemble du territoire.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Développement de dispositifs de soutien à la rénovation et à l’adaptation des logements ;
- ✓ Prise en compte des enjeux :
 - De précarité énergétique ;
 - D’accessibilité ;
 - Et d’adaptabilité du logement ;
- ✓ Priorisation des interventions dans les territoires ruraux et les secteurs comportant un bâti ancien dégradé ;
- ✓ Anticipation des besoins liés au vieillissement et à la perte d’autonomie ;
- ✓ Mobilisation d’acteurs spécialisés dans l’accompagnement des projets d’adaptation de l’habitat ;
- ✓ Contribution au maintien des personnes âgées et handicapées au sein du tissu social local ;
- ✓ Articulation avec les politiques territoriales du logement, de l’autonomie et de la lutte contre la précarité.

Évaluation de la solution

- ✓ L’impact sur la pauvreté
 - Contenir la progression de la précarité

- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

FICHE ACTION N°33 — Renforcement territorial des effectifs dédiés à l'accompagnement de la perte d'autonomie

Problématique

L'augmentation des besoins liés au vieillissement de la population et aux situations de handicap accentue les tensions en matière de ressources humaines dans les secteurs :

- ✓ De l'accompagnement à domicile ;
- ✓ Des établissements médico-sociaux ;
- ✓ Et des services de soin et d'accompagnement.

Les difficultés de recrutement, particulièrement marquées dans les territoires ruraux et éloignés, fragilisent la continuité des prises en charge et peuvent aggraver les situations d'isolement et de précarité.

Enjeux

- ✓ Anticiper l'augmentation des besoins liés à la perte d'autonomie ;
- ✓ Garantir la continuité et la qualité des accompagnements ;
- ✓ Renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie ;
- ✓ Réduire les inégalités territoriales d'accès aux services ;
- ✓ Prévenir les ruptures de parcours et l'épuisement des aidants.

Préconisations

Mettre en œuvre un plan territorial de renforcement des effectifs dédiés à la perte d'autonomie, à domicile comme en établissement, reposant notamment sur :

- ✓ Le développement des capacités de recrutement ;
- ✓ Des mesures de fidélisation ;
- ✓ Et une organisation territoriale adaptée aux réalités insulaires et rurales.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Développement de dispositifs favorisant :
 - Le recrutement ;
 - La promotion interne ;
 - L'alternance ;
 - Et l'apprentissage ;
- ✓ Mise en place de mesures de fidélisation des personnels :
 - Stabilité des plannings ;
 - Amélioration des conditions de travail ;
 - Reconnaissance des temps de déplacement ;
 - Soutien managérial ;
- ✓ Organisation d'équipes de proximité adaptées aux réalités territoriales ;
- ✓ Mutualisation de certaines ressources lorsque cela apparaît pertinent ;

- ✓ Renforcement de la couverture des zones rurales et éloignées ;
- ✓ Articulation avec les politiques territoriales relatives :
 - Au vieillissement ;
 - Au handicap ;
 - À la formation ;
 - Et à l'attractivité des métiers ;
- ✓ Prévention des ruptures de parcours, des hospitalisations évitables et de l'épuisement des aidants.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°34 — Mise en place d'un plan territorial de qualification des métiers du médico-social

Problématique

La croissance démographique et le vieillissement de la population entraînent une augmentation importante des besoins dans les secteurs :

- ✓ Du grand âge ;
- ✓ Du handicap ;
- ✓ Et de l'accompagnement médico-social.

Dans le même temps, les difficultés de recrutement et le déficit de formation qualifiante de proximité fragilisent durablement ces secteurs.

Le recours à des formations hors de l'île constitue également un frein important, notamment pour un secteur fortement féminisé où les contraintes familiales limitent les possibilités de mobilité et de formation.

Enjeux

- ✓ Renforcer durablement les compétences dans les métiers du médico-social ;
- ✓ Réduire les tensions de recrutement ;
- ✓ Développer l'offre de formation qualifiante sur le territoire ;
- ✓ Sécuriser les parcours professionnels ;
- ✓ Favoriser l'attractivité et la fidélisation des personnels ;
- ✓ Répondre à l'augmentation des besoins liés au vieillissement et au handicap.

Préconisations

Mettre en place un plan territorial de qualification médico-sociale à court, moyen et long terme, co-piloté par les acteurs institutionnels concernés, reposant notamment sur :

- ✓ Le développement de l'offre de formation ;
- ✓ Le recours à l'alternance et à l'apprentissage ;
- ✓ La validation des acquis de l'expérience ;
- ✓ Et des dispositifs renforçant l'attractivité des métiers.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Renforcement de l'offre de formation sur le territoire dans les filières prioritaires du médico-social ;
- ✓ Développement des capacités de promotion et de qualification des personnels ;
- ✓ Déploiement de dispositifs d'alternance, d'apprentissage et de contrats professionnels, y compris dans les territoires ruraux ;
- ✓ Structuration d'une démarche de validation des acquis de l'expérience accompagnée :
 - Repérage ;
 - Accompagnement ;
 - Tutorat ;

- Financement ;
- ✓ Mise en place de dispositifs favorisant l'attractivité des métiers :
 - Bourses d'études ;
 - Aides à l'installation ;
 - Organisation des stages sur le territoire ;
 - Passerelles d'évolution professionnelle ;
- ✓ Coordination entre la Collectivité de Corse, l'ARS, les services de l'État, les organismes de formation et les structures médico-sociales ;
- ✓ Articulation avec les politiques territoriales relatives :
 - Au vieillissement ;
 - Au handicap ;
 - À l'emploi ;
 - Et à la formation professionnelle.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Possibilité de financement national et/ou européen

6.8 Les étudiants

La précarité étudiante constitue aujourd'hui une réalité préoccupante en Corse où de nombreux jeunes rencontrent des difficultés pour se loger, se nourrir et accéder aux soins.

Environ 40 % des étudiants sont boursiers, ce qui révèle une forte dépendance aux aides sociales. A ceux-ci s'ajoutent ceux qui ne rassemblent pas tous les critères d'attribution ainsi que les étudiants internationaux.

Cette situation est accentuée par l'isolement géographique qui accentue les inégalités.

En effet, les étudiants sont souvent amenés à suivre des études loin de leur domicile ce qui, au-delà des problématiques de logement et de transport, provoque souvent une rupture du lien social et familial qui a parfois des conséquences tragiques.

Le CROUS propose des dispositifs utiles en matière de restauration, logement, bourses et aides ponctuelles qui parfois peuvent être insuffisantes au regard de certaines situations.

L'Université de Corse, à travers ses services dédiés aux étudiants et les aides qu'elle peut proposer, constitue un relais important pour accompagner les étudiants en situation de précarité.

Les associations étudiantes sont d'un appui avéré aux étudiants en difficulté mais leurs moyens financiers sont limités.

Les propositions visent à répondre aux difficultés d'accès au logement, à la mobilité, aux soins et à l'information.

Principales orientations :

- ✓ Mobilisation de solutions d'hébergement alternatives
- ✓ Développement de partenariats avec les acteurs locaux
- ✓ Amélioration de la mobilité
- ✓ Accès facilité aux dispositifs d'aide
- ✓ Accompagnement des étudiants en situation de mobilité
- ✓ Amélioration de l'accès aux soins

FICHE ACTION N°35 — Mobilisation de solutions d'hébergement temporaires à tarif accessible pour les étudiants

Problématique

L'accès au logement constitue l'un des principaux facteurs de précarité pour les étudiants fréquentant l'Université de Corse Pasquale Paoli.

Chaque année, de nombreux étudiants :

- ✓ Ne disposent pas d'un accès aux résidences du CROUS, la demande étant supérieure à l'offre ;
- ✓ Rencontrent des difficultés financières ;
- ✓ Ou se trouvent confrontés à un marché locatif privé limité et coûteux.

Les étudiants issus de familles en difficulté ainsi que certains étudiants internationaux peuvent rencontrer des difficultés particulièrement importantes lorsqu'ils ne disposent d'aucune solution d'hébergement adaptée.

Ces situations peuvent fragiliser les conditions de poursuite des études, accroître la précarité étudiante et compromettre la réussite des parcours universitaires.

Enjeux

- ✓ Garantir un accès à l'hébergement pour les étudiants ne disposant pas de solution de logement ;
- ✓ Réduire les situations de précarité étudiante liées au logement ;
- ✓ Renforcer les capacités d'accueil à proximité des lieux d'étude ;
- ✓ Favoriser la réussite et la continuité des parcours universitaires ;
- ✓ Améliorer l'accueil des étudiants, notamment internationaux ;
- ✓ Permettre un accès à des solutions d'hébergement à coût maîtrisé pendant l'année universitaire

Préconisations

Mobiliser des capacités d'hébergement existantes situées à Corti ou à proximité des gares des Chemins de fer de la Corse, notamment dans le Centre Corse, afin de proposer, pendant l'année universitaire, des solutions d'hébergement temporaires à tarif accessible pour les étudiants.

Cette mobilisation pourrait notamment concerner :

- ✓ Des établissements hôteliers disposés à proposer des tarifs adaptés aux ressources étudiantes.

Une attention particulière serait portée aux étudiants ne bénéficiant pas d'un accès au CROUS, aux étudiants en situation de précarité et aux étudiants étrangers.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Identification des structures d'hébergement mobilisables hors saison touristique ou durant les périodes de disponibilité ;
- ✓ Développement de partenariats avec les gestionnaires de campings, les établissements hôteliers, les collectivités, le CROUS et l'Université de Corse ;
- ✓ Localisation prioritaire des solutions à proximité :

- De Corti ;
- Des infrastructures universitaires ;
- Des gares des Chemins de fer de la Corse ;
- ✓ Définition de modalités d'accès et de tarifs adaptés aux ressources étudiantes ;
- ✓ Mise en place de solutions rapidement mobilisables lors des périodes de forte tension sur le logement étudiant ;
- ✓ Priorisation des dispositifs en faveur :
 - Des étudiants ne bénéficiant pas d'un accès au CROUS ;
 - Des étudiants en situation de précarité ;
 - Des étudiants internationaux ;
- ✓ Garantie de conditions d'hébergement dignes, accessibles et compatibles avec la poursuite des études ;
- ✓ Articulation avec les politiques de logement étudiant et les dispositifs de lutte contre la précarité étudiante ;
- ✓ Contribution à l'attractivité et à l'accueil des publics universitaires.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire la pauvreté
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Nécessite de budgéter des ressources spécifiques

FICHE ACTION N°36 — Accès aux internats des lycées proposant des formations supérieures pour les étudiants issus de familles défavorisées

Problématique

Sur les 5 000 étudiants corses, près de 2 000 poursuivent leurs études hors de Corti.

Le coût du logement et de la restauration représente une charge importante pour leurs familles, notamment lorsque les étudiants doivent :

- ✓ Suivre une formation supérieure dans une autre ville ;
- ✓ Ou effectuer des périodes de stage éloignées de leur domicile.

Enjeux

- ✓ Réduire les charges financières pesant sur les familles modestes ;
- ✓ Faciliter l'accès aux formations supérieures sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Prévenir les freins économiques dans les parcours d'études ;
- ✓ Favoriser l'égalité d'accès aux formations choisies par les étudiants.

Préconisations

Conventionner avec l'Éducation nationale afin de permettre aux étudiants issus de familles défavorisées :

- ✓ D'accéder aux internats des lycées proposant des formations supérieures ;
- ✓ D'y être hébergés à un coût raisonnable ;
- ✓ Et de bénéficier des prestations offertes aux élèves internes, notamment lors des périodes de stage validant.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Conventionnement entre la Collectivité de Corse, les établissements concernés et les services de l'Éducation nationale ;
- ✓ Identification des capacités d'accueil disponibles dans les internats ;
- ✓ Définition de critères d'accès tenant compte de la situation sociale des étudiants ;
- ✓ Possibilité d'accueil :
 - Pendant les périodes d'études ;
 - Ou lors des stages nécessitant un hébergement temporaire ;
- ✓ Application du règlement intérieur des établissements par les étudiants accueillis ;
- ✓ Accès aux prestations proposées aux internes :
 - Hébergement ;
 - Restauration ;
 - Services associés ;
- ✓ Contribution à une meilleure mobilité étudiante entre les microrégions et à l'accès aux formations non disponibles dans le territoire d'origine.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté

- Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Nécessite une collaboration, voire des conventionnements, avec d'autres acteurs
- ✓ Les coûts
 - Nécessite de budgéter des ressources spécifiques

FICHE ACTION N°37 — Centralisation et diffusion des dispositifs d'aide destinés aux étudiants

Problématique

Qu'ils effectuent leurs études dans l'un des établissements d'enseignement supérieur de l'île ou qu'ils poursuivent leur cursus sur le continent, force est de constater que les étudiants et leurs familles ne disposent pas toujours d'une information lisible et centralisée sur les aides existantes et les dispositifs d'accompagnement mobilisables.

Enjeux

- ✓ Prévenir les situations de décrochage étudiant liées aux difficultés financières en soutenant les étudiants corses poursuivant leurs études en Corse ou sur le continent ;
- ✓ Faciliter l'accès des étudiants aux dispositifs existants ;
- ✓ Améliorer la lisibilité des aides et accompagnements disponibles.

Préconisations

Recenser et centraliser les informations relatives aux dispositifs destinés aux étudiants :

- ✓ Réaliser une cartographie des acteurs ;
- ✓ Réaliser une cartographie des Aides financières et dispositifs d'accompagnement ;
- ✓ Mobiliser les acteurs institutionnels et associatifs locaux ainsi que les réseaux des amicales des corses présents sur le continent.

Renforcer la communication, autour notamment de la plateforme Ghjuventù, via :

- ✓ Un bureau dédié de la Collectivité de Corse ;
- ✓ Les lycées de Corse pour informer les futurs étudiants ;
- ✓ Les réseaux sociaux ;
- ✓ Les plateformes numériques ;
- ✓ Le CROUS ;
- ✓ L'Université de Corse ;
- ✓ Et les associations étudiantes.

Créer un point d'information centralisé dédié aux étudiants ;

Centraliser et diffuser des informations relatives :

- ✓ Aux mesures prévues par u Pianu d'Accumpagnamentu di a Vita è di a Riescita Studentina 2024-2028
- ✓ À "l'Aiutu pè a prima installazione (API)" ;
- ✓ Aux aides au double logement pour les alternants ;
- ✓ Aux aides versées par les CROUS ;
- ✓ Aux aides au logement de la CAF et de la MSA :
 - APL ;
 - ALF ;

- ALS ;
- ✓ Au dispositif de garantie Visale ;
- ✓ Aux colocations solidaires ;
- ✓ À la plateforme Lokaviz ;
- ✓ Au réseau Ghjuventù ;
- ✓ Ainsi qu'aux amicales corses et associations étudiantes présentes dans les villes universitaires ;

Diffuser des informations via :

- ✓ Le portail Ghjuventù ;
- ✓ Les réseaux sociaux ;
- ✓ Le CROUS ;
- ✓ L'Université de Corse
- ✓ Les associations étudiantes ;
- ✓ Et les outils numériques de la Collectivité de Corse ;

Coordonner les actions de la Collectivité de Corse, de l'Université de Corse, de l'Académie de Corse, du CROUS, et des acteurs institutionnels et associatifs engagés en faveur de la jeunesse (des associations étudiantes et des acteurs de l'accompagnement des jeunes) ;

Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs existants pour les étudiants et leurs familles.

Évaluation de la solution

- ✓ Plan d'accompagnement de la vie et de la réussite étudiante 2024-2028
 - Réaliser un suivi annuel des taux de consommation des différentes mesures permettant d'identifier les aides sous-consommées et d'améliorer l'information aux étudiants et familles si nécessaire.
- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Améliorer la situation des plus pauvres
- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Faisabilité sans condition préalable
- ✓ Les coûts
 - Uniquement de l'organisation

FICHE ACTION N°38 — Mise en œuvre d'une aide extra-légale pour les déplacements liés aux examens universitaires

Problématique

Certains étudiants autorisés à suivre leurs enseignements à distance doivent néanmoins se déplacer ponctuellement afin de passer leurs examens à l'Université de Corse Pasquale Paoli.

Pour les étudiants résidant dans des territoires éloignés des lignes des Chemins de fer de la Corse, ces déplacements peuvent représenter :

- ✓ Un coût important ;
- ✓ Une difficulté logistique ;
- ✓ Et un frein à la poursuite des études.

Enjeux

- ✓ Prévenir les situations de décrochage liées à des contraintes financières et géographiques ;
- ✓ Garantir l'égalité d'accès aux examens universitaires ;
- ✓ Réduire les freins à la poursuite des études pour les étudiants les plus éloignés des infrastructures de transport ;
- ✓ Contribuer à une meilleure égalité territoriale d'accès à l'enseignement supérieur.

Préconisations

Créer une aide extra-légale destinée aux étudiants en difficulté résidant loin des lignes des Chemins de fer de la Corse afin de :

- ✓ Financer les déplacements « Car + Train » nécessaires au passage des examens ;
- ✓ Et, le cas échéant, contribuer aux frais d'hébergement liés à ces déplacements.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Définition de critères d'éligibilité tenant compte :
 - Des ressources des étudiants ;
 - De leur éloignement géographique ;
 - Et de leur situation universitaire ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif de prise en charge des déplacements combinant transport routier et ferroviaire ;
- ✓ Possibilité d'un soutien complémentaire à l'hébergement lors des périodes d'examens ;
- ✓ Coordination avec les acteurs de la mobilité et les services universitaires ;
- ✓ Prévention des situations de renoncement aux examens pour raisons financières ou logistiques ;
- ✓ Étude complémentaire de solutions permettant l'organisation d'examens à distance, notamment par conventionnement avec certaines communes.

Évaluation de la solution

- Contenir la progression de la précarité
- ✓ La complexité de mise en œuvre

- Nécessite une étude pour préciser les modalités
- ✓ Les coûts
 - Nécessite de budgéter des ressources spécifiques

FICHE ACTION N°39 — Mise en œuvre d'une aide extra-légale relative à la santé étudiante.

Problématique

En raison de leur situation, certains étudiants doivent renoncer ou reporter des soins pour des raisons financières, notamment lorsque le reste à charge est trop important.

Cette situation concerne notamment les soins dentaires, l'optique, l'achat de médicaments.

Enjeux

- ✓ Prévenir le renoncement aux soins pour raisons financières ;
- ✓ Réduire le reste à charge des étudiants les plus précaires ;
- ✓ Faciliter l'accès aux soins nécessaires ;
- ✓ Éviter que des difficultés financières compromettent la santé et la poursuite des études.

Préconisations

Créer une aide extra-légale destinée aux étudiants en situation de précarité confrontés à des dépenses de santé qu'ils ne peuvent assumer.

Cette aide interviendrait en complément des dispositifs de droit commun et pourrait notamment concerner :

- ✓ Les soins dentaires ;
- ✓ L'optique ;
- ✓ Certaines dépenses de pharmacie ou de santé prescrites ;
- ✓ Les consultations ou soins générant un reste à charge important.

Le Service de Santé Etudiante de l'Université de Corse pourrait contribuer à l'identification et à l'orientation des étudiants, en lien avec le CROUS, l'Assurance Maladie et les acteurs de santé.

Éléments de mise en œuvre

- ✓ Définition de critères d'éligibilité prenant en compte les ressources et la situation de l'étudiant ;
- ✓ Définition d'un plafond annuel d'aide ;
- ✓ Mise en place d'une procédure simple et confidentielle de demande ;
- ✓ Articulation avec les aides et dispositifs existants ;
- ✓ Évaluation annuelle du nombre de bénéficiaires, des dépenses prises en charge et des besoins non couverts.

Évaluation de la solution

- ✓ L'impact sur la pauvreté
 - Réduire le renoncement aux soins pour raisons financières ;
 - Limiter le poids des dépenses de santé dans le budget des étudiants précaires.

- ✓ La complexité de mise en œuvre
 - Modérée, avec la nécessité de définir les critères d'attribution et les modalités de gestion de l'aide.
- ✓ Les coûts
 - Nécessite la création d'une enveloppe budgétaire spécifique.

6.9 Le soutien aux associations de solidarité

Les associations jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la précarité, qui ne saurait trouver de caractère effectif sans l'action au quotidien des associations du secteur.

Les scénarios optimistes de Corsica Pruspettiva comptent sur les associations de solidarité pour amortir l'impact social de l'accroissement de la pauvreté. Or celles-ci sont mises à mal par la baisse drastique de leur financements publics. Plusieurs ont dû restreindre leurs activités et trois d'entre elles ont disparu depuis 2024 (Ava Basta, Ava Simu, Falepa).

Il est donc essentiel et urgent que la Collectivité de Corse pérennise et améliore le soutien qu'elle leur apporte, notamment en assouplissant les procédures administratives qui sont souvent des freins à la mise en place de leurs actions.

Pour bénéficier de leur réactivité et de leur capacité d'adaptation, il faut aussi qu'elle les encourage à étendre leurs activités sur les domaines les moins bien adressés par les dispositifs publics.

Principales orientations :

- ✓ Pérennisation des financements
- ✓ Simplification des procédures administratives
- ✓ Soutien au développement des activités
- ✓ Meilleure articulation avec les politiques publiques
- ✓ Adaptation des modalités de financement et de versement des subventions
- ✓ Simplification et sécurisation administrative des procédures

A ce propos, le CESEC de Corse conduira un travail de fond spécifique sur les modalités des règlements de soutien aux associations.

Ce travail s'attachera aussi à l'amélioration et à la pérennisation des actions mises en œuvre par le secteur associatif sur l'ensemble du domaine de la lutte contre la précarité, afin de pouvoir examiner l'ensemble des questionnements soulevés par ce sujet.

7 PARTICIPATION AUX TRAVAUX

Commission Précarité, santé, cohésion sociale et solidarités

Le présent document a été élaboré dans le cadre des travaux conduits par la Commission Précarité, santé, cohésion sociale et solidarités du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESECC).

Les propositions de solutions présentées ici proviennent pour l'essentiel de mesures préconisées par le CESECC dans de précédentes publications :

- ✓ Cambià u campà
- ✓ Manghjà nustrale
- ✓ Invichjà bè in casa soia

Ainsi que des travaux du groupe de travail ad-hoc de la Commission.

Groupe de travail ad hoc

Ont participé aux travaux du groupe de travail ad hoc :

- ✓ Mme Julie Baranovsky
- ✓ M. François Casabianca
- ✓ M. Hyacinthe Choury
- ✓ M. Jean Dal Colletto
- ✓ Mme Cécile Liberatore
- ✓ Mme Marie-Désirée Marcellini
- ✓ Mme Marie-Josée Salvatori
- ✓ M. Christian Andreani
- ✓ M. Jean Brignole
- ✓ M. Charles Casabianca
- ✓ M. Jean-Pierre Godinat
- ✓ M. Christian Novella

Président de la Commission

- ✓ M. Hyacinthe Choury

Contributions et auditions

La Commission remercie les associations :

- ✓ Fratellanza ;
- ✓ Aiutu studentinu ;

ayant contribué aux réflexions et échanges ayant nourri les présents travaux.